Quatre-vingt-deuxième année. — N° 173. Le Numéro : 10 francs. Samedi 22 Juillet 1950.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

INFORMATION

Arrêté portant nomination au cabinet du ministre (p. 7835).

Ministère de la justice.

Liste des candidats reçus à l'examen professionnel d'aptitude aux fonctions de juge de paix (session du 1er juin 1950) (rectificatif) (p. 7844).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté portant désignation des membres du conseil supérieur des Français de l'étranger (p. 7835).

Arrêté portant détachement (administrateurs) (p. 7835).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté du 13 juillet 1950 portant délégations de signature (p. 7835).

Tableau de concours pour la Légion d'honneur (année 1950) en faveur des militaires du régiment de sapeurs-pompiers (rectificatif) (p. 7835).

Médaille d'honneur de la police française (p. 7835).

Ministère de la défense nationale.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 7835).

Arrêté portant homologation de grade au titre de la Résistance intérieure française (p. 7836).

Arrêté portant nomination (archives de la marine) (rectificatif) (p. 7843).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Arrêté du 15 juin 1950 portant remise de débet (p. 7843).

Arrêté du 10 juillet 1950 relatif à l'application de la loi n° 48-1540 du 1er octobre 1948 autorisant le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme à subventionner des travaux d'équipement des ports et des travaux de défense contre les eaux et contre la mer (p. 7843).

Arrêtés portant détachements (douanes et droits indirects et services extérieurs du Trésor) (p. 7844).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du cabinet du ministre et délégation de signature (p. 7844).

Arrêtés portant attribution de fonctions et détachements :

Enseignement du second degré (p. 7844).

Enseignement du premier degré (p. 7844).

Monuments historiques (p. 7845).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté portant mise en disponibilité (ponts et chaussées) (p. 7847).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêtés portant promotions, inscriptions sur une liste d'aptitude et au tableau d'avancement, admission à la retraite et rectificatif (administrateurs et instruments de mesure) (p. 7845).

Ministère de l'agriculture.

Arrêtés des 13 et 17 juillet 1950 portant nomination du directeur du cabinet du ministre et délégations de signature (p. 7845).

Décret du 30 juin 1950 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7846).

Arrêté du 7 juillet 1950 modifiant l'arrêté du 19 novembre 1949 relatif aux concours de primes d'honneur (p. 7846).

Arrêté du 8 juillet 1950 autorisant la transformation en sucrerie-distillerie de la distillerie coopérative agricole de Vic-sur-Aisne (Aisne) (p. 7846).

Tableau d'avancement de classe du personnel des écoles d'enseignement ménager agricole pour l'année 1950 (p. 7846).

Liste des candidats admis comme élèves réguliers à l'institut national agronomique à la suite du concours de 1950 (p. 7847).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté du 2 juillet 1950 portant fixation du budget primitif de l'office de la recherche scientifique d'outre-mer (exercice 1949) (p. 7847).

Arrêté du 6 juillet 1950 portant institution à l'office de la recherche scientifique d'outre-mer d'une régie d'avance pour le payement des dépenses effectuées en Guyane (p. 7847).

Arrêté du 11 juillet 1950 portant ouverture d'un concours pour le grade d'inspecteur de 3e classe de la France d'outre-mer (p. 7848).

Arrêtés portant inscriptions au tableau d'avancement et promotions (chiffre) (rectificatif) (p. 7848).

Liste des candidats déclarés admissibles à la suite des épreuves de la première partie du concours professionnel « normal » pour l'accession au grade d'ingénieur principal des travaux publics des colonies (session 1950) (p. 7848).

Liste des candidats déclarés admissibles à la suite des épreuves d'admissibilité des concours direct et professionnel pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics des colonies (session 1950) (p. 7848).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 11 juillet 1950 relatif aux imprimés à mettre en service pour l'immatriculation à la sécurité sociale des employeurs et des travailleurs indépendants (p. 7848).

Arrêté du 18 juillet 1950 autorisant une caisse de retraites à fonctionner (p. 7849).

Tableau d'avancement de classe des secrétaires d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale pour l'année 1950 et *arrêté* portant promotions (p. 7849).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 20 juillet 1950 portant nomination des membres du cabinet du ministre (p. 7849).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 7849).

Arrêté du 20 juin 1950 portant modification au classement prévu pour l'attribution de frais de mission (p. 7849).

Arrêté du 12 juillet 1950 habilitant une école à dispenser l'enseignement préparatoire au diplôme d'Etat d'assistant ou d'assistante de service social (p. 7849).

Arrêté portant nomination des membres du comité technique des spécialités (rectificatif) (p. 7849).

Liste complémentaire des médecins habilités à pratiquer la chirurgie thoracique dans les sanatoriums pour tuberculose pulmonaire (p. 7849).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Listes projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocation de commission (p. 7850).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 7852).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 7852).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 7853).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Sociétés étrangères d'assurances: Avis d'agrément d'un représentant responsable (p. 7853).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (p. 7853).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décision F. 161 du 20 juillet 1950 du directeur des industries chimiques portant prorogation des dispositions portant suspension de la réglementation spéciale relative aux déchets et rognures de peaux non tannés et aux os et sous-produits du travail industriel des os (p. 7853).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux exportateurs d'orge algérienne (p. 7854).

Avis aux acheteurs de céréales secondaires d'importation (p. 7854).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance de postes de rédacteur aux directions départementales de la santé de l'Aisne, des Alpes-Maritimes, des Côtes-du-Nord et de la Meuse (p. 7854).

Avis de vacance de postes de rédacteur aux directions départementales de la population d'Indre-et-Loire et du Jura (p. 7854).

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la santé de la Meuse (p. 7854).

Avis de vacance d'un poste de sténodactylographe à la direction départementale de la population de la Haute-Savoie (p. 7854).

Annonces (p. 7855).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 87 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 21 juillet 1950. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 5709).

Prix : 5 F

N° 80 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 21 juillet 1950. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 2107).

Prix : 5 F

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 51

Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 21 juillet 1950.

Prix : 5 F

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

INFORMATION

Cabinet du ministre.

Le ministre de l'information,

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé, à dater du 12 juillet 1950, au cabinet du ministre de l'information:

Chef adjoint du cabinet.

M. Henry Clair.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juillet 1950.

ALBERT GAZIER.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Désignation des membres du conseil supérieur des Français de l'étranger.

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 49-1571 du 10 décembre 1949, portant statut du conseil supérieur des Français de l'étranger, et notamment les articles 4, 5, 6 et 7 dudit décret;

Vu l'arrêté du 10 décembre 1949 relatif à la désignation des membres élus du conseil supérieur des Français de l'étranger,

Arrête:

Article unique. — Sont nommés membres du conseil supérieur des Français de l'étranger:

En tant que membres de droit:

1° MM. Ernest Pezet, Henri Longchambon, André Armengaud, sénateurs, membres du Conseil de la République, chargés de représenter les Français de l'étranger;

2° Le président et le directeur de l'union des Français de l'étranger;

Le président de la fédération nationale des anciens combattants résidant hors de France;

Le président de l'union des chambres de commerce françaises de l'étranger;

Le président de la fédération des professeurs français résidant à l'étranger,

ou leurs représentants.

En tant que membres désignés par le ministre des affaires étrangères:

M. François Charles-Roux, de l'Institut, ambassadeur de France.

M. Ernest Vatin-Perignon, président de la Ligue maritime et coloniale.

M. Léon Baréty, ancien ministre, président du comité français des expositions.

M. Maurice Nègre, directeur général de l'agence France-Presse.

M. René Seydoux, géophysicien.

En tant que membres élus, représentant les organismes français de l'étranger:

Argentine: MM. Louis Nicol et Prosper Guérin.
Brésil: M. Pierre Clostermann, député.
Canada: M. Georges Vinant.
Chine: M. Jean-Gabriel Mancini
Espagne: MM. Paul Foret, Gaston de Rodinat.
Etats-Unis: MM. Pierre Triou et Joseph Dognin.
Grèce: M. Théodore Tarrazi.
Italie: MM. Robert Dumoulin et de Montera.
Luxembourg: M. Emile Pastureau.
Mexique: M. Jean Tardan.
Monaco: M. Charles Bernis.
Portugal: M. Albert Neuvy.
Sarre: M. Villeroy de Galhau.
Suisse: MM. Henri Girod et Georges Kapfer.
Tanger: M. André Truchet.
Belgique et Pays-Bas: MM. Marcel Cardon, Maurice Delgrange, Georges Bosse.
Grande-Bretagne, Irlande: MM. E. Herbodeau, L. Bardot.
Suède, Danemark, Norvège, Finlande, Islande: M. Raymond Maillard.
Turquie, Iran: M. Charles Crozat.
Liban, Syrie, Jordanie, Irak: M. Jean Ferrand.
Inde, Pakistan, Afghanistan: M. Momal,
Philippines, Australie, Nouvelle-Zélande: M. Albert Sourdin.
Malaisie, Sud-Est asiatique: R. P. Larque.
Amérique centrale: M. Robert Seidner.
Cuba, Antilles: M. Roger Denis.
Guyanes, Venezuela, Colombie, Equateur: M. René Pauly.
Pérou, Bolivie, Chili: M. Joseph de La Taille.
Egypte, Soudan, Ethiopie, Arabie séoudite: M. André Thoreau.
Congo belge, Liberia, colonies britanniques et portugaises d'Afrique occidentale: M. André Staub.
Union sud-africaine, Angola, Mozambique, colonies britanniques de l'Afrique occidentale: M. Daniel Bannwyer.

Fait à Paris, le 18 juillet 1950.

SCHUMAN.

Administrateurs.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. Vanthier (Félix-Eugène-Albert), administrateur de 3e classe, 2e échelon, est détaché auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, en qualité d'administrateur de 4e classe, 1er échelon, à la direction générale des affaires politiques, pour une période de cinq ans, à compter du 1er décembre 1949.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Délégations de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret n° 49-212 en date du 23 février 1949 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont confirmés les arrêtés du 2 juillet 1950, portant délégations de signature à:

MM. Pierre Chaussade, maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur du cabinet et directeur du personnel et des affaires politiques.
Marcel Pages, directeur de la réglementation.
Pierre Berlaux, directeur général de la sûreté nationale.
Pierre Damelon, préfet, chargé de la direction des services de l'Algérie et des départements d'outre-mer.
Pierre Sudreau, directeur des services techniques et du contentieux.
Jacques Levaillant, directeur des services techniques.
Pierre-Jean Moatti, préfet, directeur de l'administration générale, départementale et communale.
Brunschwig-Bordier, chef du service de l'inspection générale de l'administration.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juillet 1950.

HENRI QUEUILLE.

Tableau de concours pour la Légion d'honneur (année 1950).

RÉGIMENT DE SAPEURS-POMPIERS (ACTIVE)

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 juillet 1950: page 7072, 27e ligne, pour chevalier, au lieu de: « 2 Roffy (André-Jacques), lieutenant », lire: « 2 Raffy (André-Jacques), lieutenant ».

Médaille d'honneur de la police française.

Par arrêté du 3 juillet 1950, la médaille d'honneur de la police française a été décernée, à titre exceptionnel, à l'inspecteur de police Dilon (Albéric), de la Martinique, pour le motif suivant: le 19 mars 1950, à Fort-de-France, se présentant, aux fins d'enquête, au domicile d'un dangereux repris de justice, a été attaqué et gravement blessé par ce dernier, ne devant son salut qu'à l'intervention d'un de ses collègues.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 juillet 1950, au grade de chevalier, page 7410, 2e colonne, au lieu de: « Pour prendre rang du 25 novembre 1944: Ducasse (Paul), ancien soldat au 12e régiment d'infanterie, classe 1909, du recrutement de Bayonne », lire: « Pour prendre rang du 23 novembre 1944 ».

Homologation de grade au titre de la Résistance intérieure française.

Le ministre de la défense nationale,

Vu l'ordonnance n° 45-222 du 3 mars 1945 portant application aux membres de la résistance des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité;

Vu le décret n° 47-1956 du 9 septembre 1947 portant règlement provisoire des droits des membres de la résistance intérieure française;

Vu l'I. M. n° 537 CAB/CIV/C. C. du 17 octobre 1947 fixant les conditions de reconnaissance des mouvements de la résistance clandestine et de l'homologation de leurs membres;

Vu l'I. M. n° 549 CAB/CIV/C. C. du 21 octobre 1947 fixant les conditions d'application du décret du 9 septembre 1947 portant règlement provisoire des droits des membres de la résistance intérieure française;

Vu la C. M. n° 235 CAB-FA/FFCI du 5 février 1948 fixant les modalités de règlement des droits des membres de la résistance intérieure française;

Vu la loi n° 49-148 du 25 mars 1949 relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la résistance;

Vu l'I. M. n° 1230 CAB-FA/FFCI du 28 mai 1948 et son modificatif n° 93518 PM/6 du 16 juin 1949 relatifs aux dossiers de demande de pension des membres des ex-forces françaises combattantes de l'intérieur et de la résistance intérieure française, militaires de carrière ou non et de leurs ayants cause;

Vu l'arrêté du 2 novembre 1949 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués à titre posthume les personnels de la Résistance intérieure française ci-après:

Dans le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 11 décembre 1942.)

Loffel (Charles), né le 26 mars 1901.

(Pour prendre rang du 10 octobre 1943.)

Steber (Charles), né le 18 février 1898.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Parzowski (Jerzy), né le 16 janvier 1900.

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 25 mars 1942.)

Schaelderle (Frédéric), né le 21 novembre 1893.

(Pour prendre rang du 28 mai 1943.)

Ullmann (Jean), né le 21 janvier 1900.

(Pour prendre rang du 31 mars 1944.)

Rutigliano (Libertario), né le 19 décembre 1921.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 4 octobre 1940.)

Renelle (Victor), né le 12 décembre 1888.

(Pour prendre rang du 27 mars 1942.)

Subsol (Roger), né le 26 mars 1912.

Wachs (Marie), née le 1er mars 1871.

(Pour prendre rang du 2 février 1943.)

Quitaud (Gaston), né le 25 février 1898.

(Pour prendre rang du 20 octobre 1943.)

Pierre (Thérèse), née le 5 novembre 1905.

(Pour prendre rang du 29 février 1944.)

Le Corre (Raymond), né le 18 septembre 1901.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 17 août 1940.)

Nosjean (Henri), né le 26 mars 1884.

(Pour prendre rang du 18 mai 1941.)

Weinum (Louis), né le 5 février 1924.

(Pour prendre rang du 7 juillet 1941.)

Piat (Georges), né le 31 mars 1894.

(Pour prendre rang du 28 août 1941.)

Marquette (Emile), né le 26 septembre 1891.

(Pour prendre rang du 15 septembre 1941.)

Marguier (Robert), né le 12 janvier 1925.

(Pour prendre rang du 28 septembre 1941.)

Vuillequez (Michel), né le 11 mars 1924.

(Pour prendre rang du 20 octobre 1941.)

Reynaert (Marcelle), née le 3 janvier 1908.

(Pour prendre rang du 30 mars 1942.)

Pimort (Paul), né le 13 avril 1902.

(Pour prendre rang du 19 mai 1942.)

Murbach (Georges), né le 12 juillet 1902.

(Pour prendre rang du 16 juillet 1942.)

Sengler (Ernest), né le 17 octobre 1913.

(Pour prendre rang du 4 septembre 1942.)

Varrailhon (Alice), née le 22 décembre 1897.

(Pour prendre rang du 22 décembre 1942.)

Fravol (Rodolphe), né le 15 mars 1901.

(Pour prendre rang du 22 février 1943.)

Palau (Pierre), né le 21 mars 1892.

(Pour prendre rang du 7 juin 1943.)

Salle (Henri), né le 3 septembre 1907.

(Pour prendre rang du 17 juin 1943.)

Straumann (Fernand), né le 5 mars 1896.

(Pour prendre rang du 19 juillet 1943.)

Geslin (Pierre), né le 5 octobre 1914.

(Pour prendre rang du 19 juillet 1943.)

Wagner (Jeanne), née le 29 septembre 1889.

(Pour prendre rang du 19 septembre 1943.)

Richier (Henri), né le 3 décembre 1901.

(Pour prendre rang du 25 octobre 1943.)

Percel (Jean), né le 2 février 1870.

(Pour prendre rang du 30 octobre 1943.)

Reboa (Augustin), né le 1er octobre 1919.

(Pour prendre rang du 3 février 1944.)

Kalmanovitch (Jacob), né le 5 février 1898.

(Pour prendre rang du 28 février 1944.)

Mery (Robert), née le 5 mars 1899.

(Pour prendre rang du 20 mars 1944.)

Picard (Auguste), né le 14 mai 1897.

(Pour prendre rang du 7 mai 1944.)

Toure (Etienne), né le 23 décembre 1883.

(Pour prendre rang du 30 mai 1944.)

Rohmer (Joseph), né le 1er septembre 1914.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Gajewski (Stéphan), né le 8 mai 1919.

Maspero (Jean), né le 21 février 1925.

Schmauder (Jean), né le 31 mai 1920.

Dans le grande d'aspirant.

(Pour prendre rang du 11 août 1943.)

Rolland (Jan), né le 7 juillet 1922.

(Pour prendre rang du 13 décembre 1943.)

Verguet (Maurice), né le 6 septembre 1924.

(Pour prendre rang du 4 avril 1944.)

Sadoux (Jacques), né le 10 mars 1919.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 22 décembre 1942.)

Préaux (René), né le 7 janvier 1905.

(Pour prendre rang du 16 février 1943.)

Rousselle (Raoul), né le 16 mai 1900.

(Pour prendre rang du 24 septembre 1943.)

Monange (Charles), né le 15 juillet 1920.

(Pour prendre rang du 17 janvier 1944.)

Gaunel (Julien), né le 2 mars 1898.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Marlio (Philippe), né le 22 février 1927.

Roqueta (Victor), né le 10 juillet 1898.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 4 octobre 1940.)

Vereruysse (Jules), né le 1er mai 1893.

(Pour prendre rang du 5 octobre 1940.)

Mirski (Khlavne), né le 1er janvier 1911.

(Pour prendre rang du 2 décembre 1940.)

Prunier (Robert), né le 14 novembre 1920.

(Pour prendre rang du 28 janvier 1941.)

Nicolleau (René), né le 21 janvier 1903.

(Pour prendre rang du 22 avril 1941.)

Martin (Angel), né le 3 août 1915.

(Pour prendre rang du 12 juin 1941.)

Monetti (Joseph), né le 14 septembre 1911.

(Pour prendre rang du 21 juin 1941.)

Passot (Charles), né le 14 mai 1896.

(Pour prendre rang du 26 juillet 1941.)

Poupot (Eugène), né le 26 juin 1902

(Pour prendre rang du 9 octobre 1941.)

Seguinot (Guy), né le 21 mai 1920.

(Pour prendre rang du 14 octobre 1941.)

Rousseau (Edouard), né le 23 décembre 1893.

(Pour prendre rang du 17 octobre 1941.)

Ringeval (Marcel), né le 23 décembre 1901.

(Pour prendre rang du 9 novembre 1941.)

Thomas (Eliane), née le 8 mars 1902.

(Pour prendre rang du 30 novembre 1941.)

Papa (Pierre), né le 28 décembre 1923.

(Pour prendre rang du 21 janvier 1942.)

Nulet (Marius), né le 10 août 1900.

(Pour prendre rang du 16 février 1942.)

Rohregger (Ricardo), né le 2 avril 1893.

(Pour prendre rang du 27 avril 1942.)

Felten (Pierre), né le 22 août 1912.

(Pour prendre rang du 13 mai 1942.)

Moreau (Pierre), né le 10 novembre 1901.

(Pour prendre rang du 19 mai 1942.)

Bacqueville (Auguste), né le 7 janvier 1913.

(Pour prendre rang du 26 mai 1942.)

Meynier (Roch), né le 17 mai 1885.

(Pour prendre rang du 17 juin 1942.)

Weisz (Paul), né le 22 janvier 1904.

(Pour prendre rang du 20 juillet 1942.)

Marchizet (Abel), né le 14 mars 1903.

(Pour prendre rang du 22 juillet 1942.)

Weber (Jules), né le 26 juin 1876.

(Pour prendre rang du 29 août 1942.)

Plais (Ferdinand), né le 8 janvier 1903.

(Pour prendre rang du 3 septembre 1942.)

Mens (Pierre), né le 28 août 1899.

(Pour prendre rang 21 septembre 1942.)

Foucher (Emilien), né le 29 février 1908.

(Pour prendre rang du 26 octobre 1942.)

Metzger (Louis), né le 5 décembre 1905.

(Pour prendre rang du 28 décembre 1942.)

Wendling (Emile), né le 10 mai 1913.

(Pour prendre rang du 18 janvier 1943.)

Schmitt (Jean), né le 2 janvier 1924.

(Pour prendre rang du 18 février 1943.)

Marchandiaux (François), né le 12 juin 1896.

(Pour prendre rang du 27 février 1943.)

Girot (Auguste), né le 10 juillet 1896.

Le Majorec (René), né le 9 mars 1892.

(Pour prendre rang du 12 mars 1943.)

Poirier (Louis), né le 3 décembre 1909.

(Pour prendre rang du 15 mars 1943.)

Osberger (Robert), né le 14 août 1920.

(Pour prendre rang du 6 avril 1943.)

Thus (André), né le 1er septembre 1901.

(Pour prendre rang du 21 mai 1943.)

Vidal (Gabriel), né le 20 mars 1909.

(Pour prendre rang du 19 juillet 1943.)

Bizos (Pierre), né le 28 juin 1921.

Thiebaud (Yves), né le 9 juillet 1924.

(Pour prendre rang du 23 juillet 1943.)

Villot (Michel), né le 12 juin 1924.

(Pour prendre rang du 3 septembre 1943.)

Sachetti (François), né le 13 mai 1923.

(Pour prendre rang du 20 septembre 1943.)

De Penanrun (Zoé), né le 9 juin 1897.

(Pour prendre rang du 27 septembre 1943.)

Rivet (Georges), né le 4 novembre 1904.

(Pour prendre rang du 25 octobre 1943.)

Percet (Maurice), né le 31 octobre 1904.

(Pour prendre rang du 16 novembre 1943.)

Speeckaert (Henri), né le 6 juin 1920.

(Pour prendre rang du 10 janvier 1944.)

Morin (Jacques), né le 11 juillet 1923.

(Pour prendre rang du 12 janvier 1944.)

Parent (Francis), né le 1er novembre 1924.

(Pour prendre rang du 17 janvier 1944.)

Gaunel (Marcel), né le 26 août 1925.

(Pour prendre rang du 23 janvier 1944.)

Verquière (Jean), né le 16 février 1923.

(Pour prendre rang du 27 janvier 1944.)

Trottier (Marie-Rose), née le 21 août 1907.

(Pour prendre rang du 7 février 1944.)

Reverdiau (Robert), né le 8 septembre 1925.

(Pour prendre rang du 10 février 1944.)

Rosay (Jean), né le 23 juillet 1902.

(Pour prendre rang du 19 février 1944.)

Meyer (Charles), né le 16 novembre 1920.

(Pour prendre rang du 28 février 1944.)

Posner (Simon), né le 7 juillet 1879.

Hoff (Charles), né le 3 septembre 1885.

(Pour prendre rang du 12 avril 1944.)

Pechereau (Auguste), né le 1er juin 1898.

(Pour prendre rang du 13 avril 1944.)

Patillon (Paul), né le 12 février 1894.

(Pour prendre rang du 18 avril 1944.)

Petitjean (Alfred), né le 18 mars 1897.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Merleau (Pierre), né le 8 décembre 1891.

(Pour prendre rang du 4 mai 1944.)

Mathieu (Raymond), né le 8 février 1913.

(Pour prendre rang du 19 mai 1944.)

Pautonnier (François), né le 28 octobre 1887.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Lammers (Charles), né le 3 décembre 1921.

Ollier (Marie-Cyrille), né le 16 février 1912.

Pawlowski (Léon), né le 8 avril 1924.

Phalip (Jacques), né le 14 août 1922.

Remon (Michel), né le 1er décembre 1921.

Rougerie (Fernand), né le 24 mars 1906.

Rouille (Pierre), né le 15 mars 1895.

Zott (Joseph), né le 14 novembre 1895.

Wirtzler (Léon), né le 2 août 1903.

Art. 2. — Sont homologués, à titre posthume, les personnels de la Résistance intérieure française ci-après:

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 2 octobre 1941.)

Tison (Constant), né le 19 août 1893.

(Pour prendre rang du 15 février 1944.)

Pompognat (Joseph), né le 30 octobre 1924.

(Pour prendre rang du 7 mars 1944.)

Rey (Joseph), né le 23 décembre 1892.

(Pour prendre rang du 13 mars 1944.)

Berchard (Laurent), né le 1er juin 1918.

(Pour prendre rang du 3 avril 1944.)

Ravilly (Ernest), né le 18 juin 1905.

(Pour prendre rang du 26 avril 1944.)

Mathieu (Ernest), né le 5 mars 1902.

(Pour prendre rang du 3 mai 1944.)

Sene (Albert), né le 9 avril 1922.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Martin (Jean), né le 5 mars 1909.

Ribolzi (Charles), né le 31 juillet 1922.

Tessaud (Jean), né le 22 février 1890.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 19 septembre 1940.)

Potel (Jacques), né le 24 novembre 1920.

(Pour prendre rang du 21 septembre 1940.)

Musset (Georges), né de 3 octobre 1897.

(Pour prendre rang du 4 octobre 1940.)

Lefèvre (Henri), né le 17 juin 1894.

(Pour prendre rang du 12 octobre 1940.)

Nicot (Eugène), né le 14 octobre 1888.

Ourset (Honoré), né le 7 février 1888.

Van Weddingen (Gaston), né le 2 octobre 1895.

(Pour prendre rang du 25 octobre 1940.)

Watremez (Camille), né le 19 mars 1907.

(Pour prendre rang du 30 octobre 1940.)

Tartasse (Léon), né le 9 mai 1892.

(Pour prendre rang du 31 octobre 1940.)

Prost (Maurice), né le 17 juin 1894.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1940.)

Parizy (Georges), né le 9 juillet 1885.

(Pour prendre rang du 5 novembre 1940.)

Tompousky (Georges), né le 9 août 1919.

(Pour prendre rang du 10 novembre 1940.)

Martin (Léon), né le 14 août 1901.

(Pour prendre rang du 19 novembre 1940.)

Prugnot (Jean), né le 19 août 1888.

Wehrli (Louis), né le 6 décembre 1889.

(Pour prendre rang du 30 novembre 1940.)

Poursain (Maurice), né le 18 avril 1915.

(Pour prendre rang du 9 février 1941.)

Royer (Gabriel), né le 27 juillet 1901.

(Pour prendre rang du 19 février 1941.)

Saloy (Emile), né le 8 juin 1901.

(Pour prendre rang du 26 décembre 1941.)

Truffy (Lucien), né le 31 mars 1901.

(Pour prendre rang du 15 mars 1941.)

Sergent (Raymonde), née le 17 août 1903.

(Pour prendre rang du 10 avril 1941.)

Blondiaux (Laure), née le 16 août 1892.

(Pour prendre rang du 13 juin 1941.)

Siwek (Eluzer), né le 13 avril 1905.

(Pour prendre rang du 3 juin 1941.)

Bouverne (Gustave), né le 11 mars 1905.

Siemoens (Florimond), né le 4 mai 1891.

(Pour prendre rang du 20 juin 1941.)

Mary (Raoul), né le 4 septembre 1913.

Michel (Lucien), né le 28 août 1902.

(Pour prendre rang du 21 juin 1941.)

Mouret (Raymond), né le 4 janvier 1910.

(Pour prendre rang du 26 juin 1941.)

Penicaud (René), né le 25 juillet 1898.

(Pour prendre rang du 22 juillet 1941.)

Merot (Alphonse), né le 1er mars 1905.

(Pour prendre rang du 8 août 1941.)

Gelli (Renaldo), né le 25 novembre 1912.

(Pour prendre rang du 12 août 1941.)

Sigonney (André), né le 1er juin 1920.

(Pour prendre rang du 28 août 1941.)

Vaguet (Paul), né le 28 août 1903.

(Pour prendre rang du 17 septembre 1941.)

Taubregeas (Jean), né le 13 septembre 1901.

(Pour prendre rang du 18 septembre 1941.)

Pointet (Marcel), né le 15 février 1912.

(Pour prendre rang du 8 octobre 1941.)

Viard (Antoinette), née le 10 mars 1912.

Viard (Maurice), né le 31 mars 1902.

(Pour prendre rang du 20 octobre 1941.)

Neveu (Alfred), né le 11 juin 1900.

Poirier (André), né le 6 février 1897.

(Pour prendre rang du 21 octobre 1941.)

Pingeval (Eugène), né le 1er juillet 1899.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1941.)

Vitel (Louis), né le 6 juin 1903.

(Pour prendre rang du 23 décembre 1941.)

Tilliet (Fernand), né le 18 août 1907.

(Pour prendre rang du 30 décembre 1941.)

Rivier (Vital), né le 3 septembre 1906.

(Pour prendre rang du 9 février 1942.)

Seguin (Hilaire), né le 14 août 1901.

(Pour prendre rang du 20 février 1942.)

Messer (Victor), né le 1er septembre 1901.

(Pour prendre rang du 26 mars 1942.)

Nourdin (Georges), né le 22 avril 1904.

(Pour prendre rang du 27 mars 1942.)

Roze (Marie-Jeanne), née le 3 août 1900.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)

Plancon (Henri), né le 1er septembre 1913.

(Pour prendre rang du 27 avril 1942.)

Rivoal (Raymond), né le 7 septembre 1920.

(Pour prendre rang du 30 avril 1942.)

Perrin (Marcel), né le 25 septembre 1899.

Philippard (Henri), né le 22 mars 1909.

(Pour prendre rang du 15 mai 1942.)

Van Overmeire (Louis), né le 18 octobre 1920.

(Pour prendre rang du 3 juillet 1942.)

Saura (Hilaire), né le 6 août 1901.

(Pour prendre rang du 12 juillet 1942.)

Pierre (Aimé), né le 10 février 1916.

(Pour prendre rang du 6 août 1942.)

Fricaud (Max), né le 4 avril 1922.

(Pour prendre rang du 12 août 1942.)

Delima (Albert), né le 25 juillet 1923.

(Pour prendre rang du 31 août 1942.)

Ricupet (Eloi), né le 27 janvier 1894.

Wengert (Berthe), née le 8 mars 1895.

(Pour prendre rang du 5 septembre 1942.)

Melin (Olga), née le 11 décembre 1913.

(Pour prendre rang du 10 septembre 1942.)

Morel (Henri), né le 5 mars 1924.

(Pour prendre rang du 15 septembre 1942.)

Schmidt (Philippe), né le 16 juillet 1879.

(Pour prendre rang du 19 septembre 1942.)

Tournadre (Henri), né le 5 octobre 1891.

(Pour prendre rang du 21 septembre 1942.)

Prat (Jean), né le 8 juillet 1903.

(Pour prendre rang du 4 octobre 1942.)

Grimaud (Adolphe), né le 31 octobre 1906.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1942.)

Morelli (André), né le 5 juin 1875.

(Pour prendre rang du 26 octobre 1942.)

Pierre (Suzanne), née le 12 mai 1912.

Reneric (Henri), né le 21 janvier 1909.

Wallez (Constant), né le 15 mars 1901.

(Pour prendre rang du 8 décembre 1942.)

Gauer (Joseph), né le 8 janvier 1920.

(Pour prendre rang du 15 décembre 1942.)

De Donato (Antoine), né le 9 avril 1922.

Poitevin (Etienne), né le 26 décembre 1905.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1942.)

Sellier (Louis), né le 15 juin 1887.

(Pour prendre rang du 19 janvier 1943.)

Touron (Etienne), né le 14 juin 1920.

(Pour prendre rang du 28 janvier 1943.)

Roux (Germain), né le 23 mars 1923.

(Pour prendre rang du 13 février 1943.)

Rey (Madeleine), née le 24 janvier 1894.

(Pour prendre rang du 15 février 1943.)

Jehanne (Jules), né le 25 octobre 1882.

(Pour prendre rang du 25 février 1943.)

Hamon (Joseph), né le 17 juin 1882.

(Pour prendre rang du 28 février 1943.)

Sanzel (Robert), né le 14 décembre 1925.

(Pour prendre rang du 4 mars 1943.)

Poulain (Eugène), né le 25 janvier 1901.

(Pour prendre rang du 14 mars 1943.)

Solvet (Gaston), né le 12 mai 1914.

(Pour prendre rang du 30 mars 1943.)

Wilczak (François), né le 2 octobre 1898.

(Pour prendre rang du 9 avril 1943.)

Saladin (Marguerite), née le 22 avril 1891.

(Pour prendre rang du 14 avril 1943.)

Ochs (Marcel), né le 9 octobre 1918.

(Pour prendre rang du 15 avril 1943.)

Peroz (Maurice), né le 13 juin 1920.

(Pour prendre rang du 16 avril 1943.)

Reuter (Henri), né le 6 décembre 1922.

(Pour prendre rang du 15 mai 1943.)

Tosi (Maurice), né le 15 janvier 1887.

(Pour prendre rang du 24 juin 1943.)

Huss (Georges), né le 11 février 1918.

(Pour prendre rang du 7 juillet 1943.)

Richard (Michel), né le 10 août 1924.

(Pour prendre rang du 12 juillet 1943.)

Saillant (Henri), né le 7 juin 1896.

(Pour prendre rang du 18 juillet 1943.)

Comparoy (Louis), né le 16 octobre 1891.

(Pour prendre rang du 20 juillet 1943.)

Saint-Aubert (Georges), né le 3 juillet 1922.

(Pour prendre rang du 25 août 1943.)

Weber (Robert), né le 24 décembre 1919.

(Pour prendre rang du 8 septembre 1943.)

Pane (Raymond), né le 10 juillet 1926.

(Pour prendre rang du 13 septembre 1943.)

Lepée (Albert), né le 28 septembre 1896.

Martin (Jacques), né le 13 février 1897.

(Pour prendre rang du 23 septembre 1943.)

Ollier (Joseph), né le 3 octobre 1923.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1943.)

Corbiat (Raymond), né le 12 mai 1930.

(Pour prendre rang du 11 octobre 1943.)

Jullien (Marie-Félix), né le 17 juillet 1881.

(Pour prendre rang du 17 octobre 1943.)

Reuter (Guy), né le 4 octobre 1909.

(Pour prendre rang du 20 octobre 1943.)

Rivet (Emile), né le 19 novembre 1919.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)

Olivier (André), né le 14 août 1898.

(Pour prendre rang du 2 novembre 1943.)

Prioul (Georges), né le 2 mars 1920.

(Pour prendre rang du 10 novembre 1943.)

Schleicher (Joseph), né le 17 décembre 1922.

(Pour prendre rang du 26 novembre 1943.)

Pichot (Marie), né le 11 novembre 1887.

(Pour prendre rang du 29 novembre 1943.)

Toulouse (Guy), né le 24 octobre 1920.

(Pour prendre rang du 13 décembre 1943.)

Favre (Clément), né le 12 décembre 1910.

(Pour prendre rang du 23 décembre 1943.)

Rebours (Lucien), né le 5 mars 1912.

(Pour prendre rang du 12 janvier 1944.)

Merlin (Henri), né le 1er décembre 1888.

Schmitt (Joseph), né le 27 mai 1903.

(Pour prendre rang du 24 janvier 1944.)

Martinez (Manuel), né le 11 février 1906.

Art. 3. — Sont homologués, à titre posthume, les personnels de la Résistance intérieure française ci-après:

Dans le grade de sergent

(Pour prendre rang du 25 janvier 1944.)

Le Fur (Yves), né le 16 août 1896.

(Pour prendre rang du 26 janvier 1944.)

Simon (Maurice), né le 4 mai 1902.

(Pour prendre rang du 28 janvier 1944.)

Thomasset (Edouard), né le 6 juin 1879.

(Pour prendre rang du 2 février 1944.)

Meon (Gilbert), né le 15 septembre 1922.

(Pour prendre rang du 3 février 1944.)

Nalbert (Alfred), né le 9 septembre 1908.

(Pour prendre rang du 6 février 1944.)

Négrail (Jean), né le 9 janvier 1887.

(Pour prendre rang du 9 février 1944.)

Périllat (François), né le 5 janvier 1920.

(Pour prendre rang du 10 février 1944.)

Pavot (Léon), né le 6 juillet 1892.

(Pour prendre rang du 20 février 1944.)

Picard (Raymond), né le 10 février 1926.

(Pour prendre rang du 22 février 1944.)

Oriez (Jules), né le 10 février 1908.

Solomon (Eli), né le 10 mai 1877.

(Pour prendre rang du 28 février 1944.)

Serre (Jacques), né le 29 avril 1925.

(Pour prendre rang du 2 mars 1944.)

Fizel (Edouard), né le 17 juillet 1918.

(Pour prendre rang du 7 mars 1944.)

Moreau (Jean), né le 5 janvier 1905.

(Pour prendre rang du 13 mars 1944.)

Meyer (Marcel), né le 20 novembre 1905.

(Pour prendre rang du 16 mars 1944.)

Maroux (Louis), né le 16 janvier 1885.

Model (Albert), né le 25 novembre 1896.

Moussion (Alin), né le 7 janvier 1915.

(Pour prendre rang du 21 mars 1944.)

Jaczynski (Joseph), né le 24 septembre 1922.

(Pour prendre rang du 25 mars 1944.)

Raspiengeas (Clovis), né le 8 février 1924.

(Pour prendre rang du 26 mars 1944.)

Moyse-Frise (Camille), né le 4 mars 1916.

(Pour prendre rang du 29 mars 1944.)

Vaugelade (Lucien), né le 14 octobre 1923.

(Pour prendre rang du 31 mars 1944.)

Tillou (Paul), né le 9 janvier 1915.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

Queguiner (Jean), né le 30 décembre 1920.

(Pour prendre rang du 6 avril 1944.)

Bouzinac (Abel), né le 24 septembre 1900.

(Pour prendre rang du 14 avril 1944.)

Pourchet (Pierre), né le 17 mai 1911.

(Pour prendre rang du 15 avril 1944.)

Paillard (Louis), né le 9 novembre 1922.

(Pour prendre rang du 16 avril 1944.)

Vadon (Maurice), né le 5 juin 1922.

(Pour prendre rang du 18 avril 1944.)

Patron (François), né le 25 mai 1902.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Marquet (Alphonse), né le 31 mars 1925.

Orcival (Marie), née le 28 février 1910.

(Pour prendre rang du 11 mai 1944.)

Lepoil (Raymond), né le 13 septembre 1919.

Palazy (Elie), né le 28 mars 1894.

(Pour prendre rang du 18 mai 1944.)

Pelta (Idel), né le 27 juillet 1895.

(Pour prendre rang du 31 mai 1944.)

Picquenot (Bernard), né le 31 août 1920.

Picquenot (Joseph), né le 10 juillet 1894.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bourles (François), né le 30 octobre 1906.

Héron (Jules), né le 9 septembre 1895.

Ignace (Georges), né le 5 juillet 1900.

Martinet (Gaston), né le 13 août 1914.

Mezurat (René), né le 23 octobre 1911.

Moinard (Léon), né le 30 décembre 1899.

Morel (Alphonse), né le 23 avril 1924.

Olivier (Virginie), née le 24 octobre 1902.

Perichon (Claude), né le 17 août 1913.

Petit (Pierre), né le 30 août 1916.

Prevost (Maurice), né le 8 décembre 1910.

Reinling (Jean), né le 1er avril 1922.

Rochelle (Stéphane), né le 24 février 1912.

Samuel (Jean), né le 22 mai 1907.

Sloerkel (Charles), né le 27 août 1926.

Valette (Jean), né le 6 août 1892.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1944.)

Picques (Maurice), né le 28 août 1922.

(Pour prendre rang du 20 juillet 1944.)

Namur (Michel), né le 18 novembre 1920.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 5 janvier 1943.)

Unterner (René), né le 25 septembre 1924.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 9 février 1943.)

Schmit (Jean), né le 30 septembre 1891.

(Pour prendre rang du 9 mai 1943.)

Picart-le-Doux (Gaston), né le 11 novembre 1913.

(Pour prendre rang du 19 septembre 1943.)

Quentin (André), né le 2 décembre 1924.

(Pour prendre rang du 13 décembre 1943.)

Perrin (Pierre), né le 20 septembre 1905.

(Pour prendre rang du 16 mars 1944.)

Mionnet (Marie), née le 9 avril 1906.

(Pour prendre rang du 6 avril 1944.)

Mionnet (Wulmer), né le 10 mai 1895.

(Pour prendre rang du 30 avril 1944.)

Roux (Laure), née le 6 avril 1896.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Zussy (Camille), né le 25 octobre 1903.

(Pour prendre rang du 10 juin 1944.)

Mauvais (Georges), né le 26 janvier 1906.
Rigoni (Michel), né le 26 juillet 1926.
Roland (Louis), né le 22 janvier 1907.
Thomas (Léon), né le 27 mars 1902.
Valette (Roger), né le 10 avril 1908.

(Pour prendre rang du 23 juin 1944.)

Olivier (Marcel), né le 18 octobre 1905.

Dans le grade de soldat.

(Pour prendre rang du 18 août 1940.)

Sanchez (Thomas), né le 7 mars 1921.

(Pour prendre rang du 5 décembre 1940.)

Tiradon (Robert), né le 27 juillet 1908.

(Pour prendre rang du 27 mai 1941.)

Perrin (Bernard), né le 28 janvier 1922.

(Pour prendre rang du 17 juin 1941.)

Richet (César), né le 12 juin 1905.

(Pour prendre rang du 20 juin 1941.)

Migeot (Charles), né le 4 avril 1889.

(Pour prendre rang du 21 juin 1941.)

Picot (Georges), né le 14 novembre 1892.

(Pour prendre rang du 1er août 1941.)

Pantin (Laurent), né le 17 septembre 1901.

(Pour prendre rang du 11 septembre 1941.)

Pucet (Désiré), né le 17 novembre 1897.

(Pour prendre rang du 3 octobre 1941.)

Schmidt (Henriette), née le 2 octobre 1912.

(Pour prendre rang du 23 octobre 1941.)

Monnier (Etienne), né le 8 août 1915.

(Pour prendre rang du 7 novembre 1941.)

Daveau (Marcel), né le 23 novembre 1906.

(Pour prendre rang du 10 août 1942.)

Wieczorek (Stanislas), né le 20 avril 1922.

(Pour prendre rang du 19 octobre 1942.)

Morice (Eugène), né le 20 août 1891.

(Pour prendre rang du 16 novembre 1942.)

Bernaleau (André), né le 20 novembre 1906.

(Pour prendre rang du 8 décembre 1942.)

Tournier (Constant), né le 11 octobre 1901.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)

Sidos (Baptiste), né le 4 mai 1888.

(Pour prendre rang du 24 février 1943.)

Plouzeau (Bernard), né le 21 décembre 1923.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)

Prod'homme (Georges), né le 28 février 1904.

(Pour prendre rang du 4 juin 1943.)

Patis (Jacques), né le 22 mars 1923.

(Pour prendre rang du 26 juin 1943.)

Ménard (Marc), né le 1er septembre 1895.

(Pour prendre rang du 10 juillet 1943.)

Pévrol (Jacques), né le 22 août 1924.

(Pour prendre rang du 10 septembre 1943.)

Martel (Francis), né le 29 mars 1922.

(Pour prendre rang du 22 octobre 1943.)

Janiaut (Jean), né le 29 octobre 1907.

(Pour prendre rang du 4 novembre 1943.)

Muller (Roger), né le 10 janvier 1901.

(Pour prendre rang du 10 novembre 1943.)

Rosain (Roger), né le 13 avril 1900.
Rumillat (Georges), née le 29 septembre 1919.

(Pour prendre rang du 29 novembre 1943.)

Sallot (Fernand), né le 21 mars 1922.

(Pour prendre rang du 2 décembre 1943.)

Tournier (Camille), né le 1er janvier 1921.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1944.)

Quero (Anselme), né le 5 novembre 1923.

(Pour prendre rang du 14 janvier 1944.)

Muchemble (Emmanuel), né le 5 septembre 1920.

(Pour prendre rang du 27 janvier 1944.)

Marsoudet (Lucien), né le 9 décembre 1899.

(Pour prendre rang du 2 février 1944.)

Rodeti, dit Aelion (Raphaël), né le 6 juillet 1892.

(Pour prendre rang du 5 février 1944.)

Fallavier (Maurice), né le 8 novembre 1923.
Muret (Albert), né le 23 septembre 1906.

(Pour prendre rang du 16 mars 1944.)

Touchet (Charles), né le 8 mai 1900.

(Pour prendre rang du 5 avril 1944.)

Rodier (Louis), né le 27 juillet 1911.

(Pour prendre rang du 12 avril 1944.)

Garang (Jeanne), née le 25 mai 1897.

(Pour prendre rang du 23 avril 1944.)

Tournebise (Jean), né le 11 février 1924.

(Pour prendre rang du 7 mai 1944.)

Marx (Raymond), né le 17 septembre 1903.

(Pour prendre rang du 15 mai 1944.)

Destieux (Léopold), né le 9 mai 1904.

(Pour prendre rang du 6 juin 1944.)

Thommerot (Joseph), né le 19 mars 1927.

(Pour prendre rang du 7 juin 1944.)

Sous (Georges), né le 10 juillet 1897.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Muchembled (René), né le 28 octobre 1911.
Ravat (Jean), né le 16 décembre 1899.
Rieu (Aimé), né le 6 septembre 1908.
Rouillon (Jean), né le 19 août 1895.

(Pour prendre rang du 23 juin 1944.)

Maris (Jean), né le 11 décembre 1898.
Servet (Louis), né le 9 avril 1927.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1944.)

Morel (Robert), né le 10 août 1920.

Art 4. — Sont homologués les personnels de la Résistance intérieure française ci-après, disparus:

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 5 mars 1944.)

Panel (Jacques), né le 19 février 1919.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Mouton (Alfred), né le 21 février 1891.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 13 mai 1944.)

Sternik (Alexandre), né le 9 avril 1910.

(Pour prendre rang du 16 septembre 1944.)

Reversez (Anne), née le 5 avril 1893.

(Pour prendre rang du 8 mars 1944.)

Puyol (Robert), née le 8 août 1912.
Urbaniak (Léon), né le 25 mars 1900.

(Pour prendre rang du 30 mai 1944.)

Mailer (Frédéric), né le 31 août 1916.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Rouger (René), né le 10 novembre 1907.
Tarral (Georges), né le 3 septembre 1920.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 29 janvier 1944.)

Roussillon (Marcel), né le 11 novembre 1897.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 24 mars 1942.)

Nicolas (Jules), né le 5 octobre 1899.

(Pour prendre rang du 11 mai 1942.)

Vanoosthyse (Henri), né le 9 juillet 1897.
Vanoosthyse (Noël), né le 10 mars 1924.

(Pour prendre rang du 9 septembre 1942.)

Roger (Lucien), né le 11 août 1901.

(Pour prendre rang du 16 février 1943.)

Thiault (René), né le 31 juillet 1921.

(Pour prendre rang du 3 août 1943.)

Suhr (Georges), né le 22 août 1924.

(Pour prendre rang du 23 novembre 1943.)

Schonbrun (Joseph), né le 30 mai 1908.

(Pour prendre rang du 17 mars 1944.)

Stephant (Marie), née le 23 août 1898.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Uguen (Albert), né le 28 janvier 1916.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 15 janvier 1941.)

Nicollazzo (Arduino), né le 22 juin 1900.

(Pour prendre rang du 11 février 1941.)

Ruppe (Louis), né le 25 septembre 1906.

(Pour prendre rang du 20 avril 1941.)

Paulin (André), né le 22 juin 1924.

(Pour prendre rang du 26 septembre 1941.)

Riancho (Vicente), né le 1er septembre 1893.

(Pour prendre rang du 17 février 1942.)

Perru (Laurent), né le 10 août 1892.

(Pour prendre rang du 26 mars 1943.)

Piesche (Frédéric), né le 8 mars 1892.

(Pour prendre rang du 21 juin 1942.)

Rottée (André), né le 11 septembre 1900.

(Pour prendre rang du 2 octobre 1942.)

Martin (Etienne), né le 3 août 1897.

Potdevin (Paul), né le 10 mars 1889.

(Pour prendre rang du 23 décembre 1942.)

Migdal (Sophie), née le 19 février 1894.

(Pour prendre rang du 14 février 1943.)

Visière (Roland), né le 28 septembre 1915.

(Pour prendre rang du 9 mars 1943.)

Capdebon-Sahores (Pierre), né le 3 octobre 1921.

(Pour prendre rang du 20 mars 1943.)

Moussart (France-Jean), né le 24 juin 1898.

(Pour prendre rang du 6 octobre 1943.)

Meunier (Pierre), né le 11 février 1924.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)

Zegierman (Isaac), né le 13 mars 1892.

(Pour prendre rang du 2 décembre 1943.)

Souchon (Marcel), né le 22 février 1925.

(Pour prendre rang du 24 février 1944.)

Simon (René), né le 2 février 1920.

(Pour prendre rang du 5 mars 1944.)

Papazian (Avedis), né le 5 avril 1899.

(Pour prendre rang du 27 mars 1944.)

Grosswald (Moïse), né le 10 mai 1893.

(Pour prendre rang du 30 mars 1944.)

Meunier (Roger), né le 30 juillet 1924.

(Pour prendre rang du 6 mai 1944.)

Tauzin (Edmée), né le 7 janvier 1898.

(Pour prendre rang du 11 mai 1944.)

Prisant (Joël), né le 15 octobre 1892.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Grand (René), né le 26 avril 1922.

Jund (Roland), né le 25 septembre 1925.

Lefebvre (Albert), né le 27 octobre 1908.

Merlin (Jean-Claude), né le 11 novembre 1923.

Nahmias (Maurice), né le 26 février 1918.

Segers (Henri), né le 12 février 1910.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 29 octobre 1943.)

Meffre (André), né le 31 mai 1924.

Dans le grade de soldat.

(Pour prendre rang du 31 juillet 1940.)

Omphalius (Eugène), né le 6 janvier 1921.

(Pour prendre rang du 8 novembre 1940.)

Saintive (Lucien), né le 18 novembre 1910.

(Pour prendre rang du 6 mars 1941.)

Marinelli (Alfred), né le 6 janvier 1903.

(Pour prendre rang du 27 juin 1941.)

Sorin (Ambroise), né le 23 août 1896.

(Pour prendre rang du 22 juillet 1941.)

Daudin (Maurice), né le 11 juin 1906.

(Pour prendre rang du 26 février 1942.)

Thiebault (Raymond), né le 9 décembre 1923.

(Pour prendre rang du 15 janvier 1943.)

Zeimanowicz (Leib), né le 16 juin 1901.

(Pour prendre rang du 28 février 1943.)

Tixeron (Jean), né le 30 septembre 1899.

(Pour prendre rang du 15 mars 1943.)

Mairas (Ernest), né le 4 septembre 1926.

(Pour prendre rang du 21 mars 1943.)

Premisloff (Jacob), né le 4 octobre 1904.

(Pour prendre rang du 4 avril 1943.)

Mauran (Pierre), né le 2 septembre 1921.

(Pour prendre rang du 9 mai 1943.)

Maso (Jacques), né le 10 mars 1899.

(Pour prendre rang du 21 juin 1943.)

Rozenbaum (Aron), né le 1er février 1911.

(Pour prendre rang du 11 octobre 1943.)

Mathine (Jankel), né le 12 novembre 1892.

(Pour prendre rang du 10 novembre 1943.)

Sarrion (Roger), né le 16 août 1916.

(Pour prendre rang du 22 décembre 1943.)

Remusat (Robert), né le 15 novembre 1926.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1943.)

Vigouroux (Victor), né le 16 décembre 1926.

(Pour prendre rang du 17 janvier 1944.)

Sztajnzalc (Abraham), né le 5 décembre 1925.

(Pour prendre rang du 9 avril 1944.)

Monteil (Jean), né le 17 juin 1884.

(Pour prendre rang du 13 mai 1944.)

Trovina (Jean), né le 29 juin 1926.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Perrutel (Adolphe), né le 15 décembre 1924.

Art. 5. — Sont homologués à titre fictif les personnels de la Résistance intérieure française ci-après, justiciables de la législation des pensions en application de l'article 10 de l'ordonnance n° 45-521 du 3 mars 1945:

Dans le grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 6 septembre 1942.)

Dumez (Natalis), né le 17 mars 1890.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1942.)

Beauclaire (Marcel), né le 22 juin 1911.

(Pour prendre rang du 29 avril 1943.)

Basterreix-Vergez (Emmanuel), né le 5 mai 1893.

(Pour prendre rang du 21 décembre 1943.)

Rignol (Joseph), né le 2 janvier 1888.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Soules (De) (Bernard), né le 17 février 1895.

Blessing (René), né le 30 décembre 1898.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 6 juin 1944.)

Oswald-Dorval (Georgette), née le 6 janvier 1902.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Foursac (Jean), né le 23 mai 1914.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 7 octobre 1941.)

Baillat (Germain), né le 30 novembre 1922.

(Pour prendre rang du 8 novembre 1942.)

Cornu-Machefert (Madeleine), née le 30 juillet 1889.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Calvia (Raphaël), né le 16 mars 1916.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 30 octobre 1940.)

Michel, dit Trajan Saint-Inès (André), né le 3 décembre 1902.

(Pour prendre rang du 20 janvier 1941.)

Tardy (Joseph), né le 2 mai 1912.

(Pour prendre rang du 9 février 1941.)

Ginollin (Frédéric), né le 10 mai 1912.

(Pour prendre rang du 23 juin 1941.)

Briard (Paul), né le 11 août 1910.

(Pour prendre rang du 7 novembre 1941.)

Jeannin (Gaston), né le 16 juillet 1906.

(Pour prendre rang du 28 août 1942.)

Tenoudji (Sylvain), né le 23 janvier 1916.

(Pour prendre rang du 21 juin 1943.)

Clayet (Pierre), né le 13 mai 1895.

(Pour prendre rang du 7 juillet 1943.)

Masse (Raymond), né le 20 septembre 1900.

(Pour prendre rang du 8 août 1943.)

Gos (Georges), né le 14 octobre 1912.

(Pour prendre rang du 20 février 1941.)

Vernier (Ulysse), né le 2 juillet 1920.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

Marczewski (Jean), né le 27 mai 1908.

(Pour prendre rang du 5 mars 1944.)

Decout (Louis), né le 10 mars 1893.

(Pour prendre rang du 29 mars 1944.)

Kolb (Suzanne), née le 15 mars 1926.

(Pour prendre rang du 3 juin 1944.)

Mattiolo (Primo), né le 3 juillet 1911.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Corjon (Elise), née le 1er avril 1895.

Martin (Sylvain), né le 21 août 1892.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 24 septembre 1941.)

Prevost (Pierre), né le 1er mai 1922.

(Pour prendre rang du 24 novembre 1942.)

Poignet-Auroi (Yvonne), née le 11 mars 1908.

(Pour prendre rang du 10 février 1943.)

Nicolas (Gaston), né le 9 mars 1925.

(Pour prendre rang du 30 janvier 1944.)

Roy (Roger), né le 24 mars 1924.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 28 février 1941.)

Meyer (Joseph), né le 8 septembre 1923.

(Pour prendre rang du 5 juin 1941.)

Devermelle (Léon), né le 7 novembre 1905.

(Pour prendre rang du 9 août 1941.)

Lacarte (Jules), né le 27 mai 1899.

(Pour prendre rang du 18 août 1941.)

Backer (Lucile de), née le 15 octobre 1916.

(Pour prendre rang du 5 novembre 1941.)

Thiriet (André), né le 16 octobre 1898.

(Pour prendre rang du 28 janvier 1942.)

Lavisse (Georges), né le 23 mars 1921.

(Pour prendre rang du 14 février 1942.)

Morro (Félix), né le 15 juin 1905.

(Pour prendre rang du 23 février 1942.)

Ridel (Eugène), né le 24 novembre 1915.

(Pour prendre rang du 4 mars 1942.)

Faisant (Léa), née le 10 novembre 1912.

(Pour prendre rang du 26 mars 1942.)

Ferrière (Maurice), né le 19 septembre 1918.

(Pour prendre rang du 20 avril 1942.)

Hantz (Roger), né le 30 janvier 1924.

(Pour prendre rang du 28 juillet 1942.)

Delaleu (Donat), né le 5 octobre 1901.

(Pour prendre rang du 27 août 1942.)

Serra (Jean), né le 2 août 1900.

(Pour prendre rang du 10 février 1943.)

Basque (Robert), né le 30 avril 1920.

(Pour prendre rang du 7 mars 1943.)

Le Du (Yves), né le 31 mars 1918.

(Pour prendre rang du 26 mars 1943.)

Perez (Anita), née le 19 janvier 1921.

(Pour prendre rang du 29 mai 1943.)

Lucier (Maurice), né le 5 octobre 1922.

(Pour prendre rang du 30 mai 1943.)

Cock (de) Victor), né le 1er octobre 1902.

(Pour prendre rang du 8 juin 1943.)

Ducasse (Jean), né le 30 mai 1895.

(Pour prendre rang du 20 juin 1943.)

Vosges (Pierre), né le 6 juillet 1907.

(Pour prendre rang du 24 juin 1943.)

Feldman (Laurent), né le 29 avril 1923.

(Pour prendre rang du 19 juillet 1943.)

Viannay (Clotilde), née le 18 décembre 1914.

(Pour prendre rang du 8 septembre 1943.)

Adam (Jacques), né le 22 décembre 1913.

(Pour prendre rang du 20 septembre 1943.)

Roche (Paul), né le 31 mai 1894.

(Pour prendre rang du 2 novembre 1943.)

Petre (Pierre), né le 28 août 1900.

(Pour prendre rang du 16 novembre 1943.)

Florin (Charles), né le 17 janvier 1924.

(Pour prendre rang du 16 février 1944.)

Duchant (Emile), né le 2 mars 1923.

(Pour prendre rang du 26 mars 1944.)

Le Ber (Paul), né le 11 octobre 1919.

(Pour prendre rang du 20 avril 1944.)

Cointe (Constant), né le 3 juillet 1925.

(Pour prendre rang du 13 mai 1944.)

Le Graët (Denise), née le 5 janvier 1923.

(Pour prendre rang du 5 juin 1944.)

Bourgal (Madeleine), née le 5 février 1902.

(Pour prendre rang du 6 juin 1944.)

Mouvan (Georges), né le 4 octobre 1925.

(Pour prendre rang du 7 juin 1944.)

Laroche (Robert), né le 9 octobre 1923.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bertrand (Charles), né le 20 décembre 1905.

Briatte (Emile), né le 26 novembre 1892.

Morvan (Jean), né le 1er mars 1885.

Waxin (Henri), né le 30 août 1925.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 30 septembre 1943.)

Massé (Charles), né le 15 mai 1913.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 8 janvier 1941.)

Touvenot (Lucienne), née le 13 septembre 1903.

(Pour prendre rang du 8 novembre 1941.)

Cancel (Pierre), née le 13 septembre 1906.

(Pour prendre rang du 19 août 1942.)

Marais (Jacques), né le 8 novembre 1922.

(Pour prendre rang du 23 septembre 1942.)

Weinloss (Léon), né le 27 décembre 1899.

(Pour prendre rang du 6 janvier 1943.)

Manfroni (François), né le 19 décembre 1900.

Redon (Marguerite), née le 23 mai 1900.

(Pour prendre rang du 21 janvier 1943.)

Paviot (André), né le 23 août 1907.

(Pour prendre rang du 22 février 1943.)

Poullin (André), né le 20 mai 1894.

(Pour prendre rang du 25 février 1943.)

Meyniel (Georges), né le 7 juin 1906.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)

Soulard (René), né le 14 octobre 1905.

(Pour prendre rang du 4 mars 1943.)

Thirion (René), né le 1er juillet 1903.

(Pour prendre rang du 8 mars 1943.)

Cavailles (Michel), né le 9 août 1922.

(Pour prendre rang du 15 mars 1943.)

Cogniard (Paul), né le 28 décembre 1907.

(Pour prendre rang du 10 août 1943.)

Ferrando (Noël), né le 31 janvier 1913.

(Pour prendre rang du 7 novembre 1943.)

Dury (Georges), né le 22 juin 1925.

(Pour prendre rang du 3 février 1944.)

Rodriguez (Antoine), né le 13 février 1905.

(Pour prendre rang du 23 février 1944.)

Fournier (Léon), né le 19 janvier 1894.

(Pour prendre rang du 7 mars 1944.)

Gervat (Marcel), né le 5 août 1904.

(Pour prendre rang du 3 avril 1944.)

Plaud (Maurice), né le 3 septembre 1888

(Pour prendre rang du 21 avril 1944.)

Rosis (Raymond), né le 29 août 1922.

Rouget (Paul), né le 12 novembre 1898

(Pour prendre rang du 23 avril 1944.)

Narce (Maurice), né le 14 avril 1911.

(Pour prendre rang du 20 mai 1944.)

Astoul (Louis), né le 5 février 1901.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Barre (Pierre), né le 20 octobre 1924.

Nardin (Marcel) né le 7 septembre 1918.

Prévost (Mireille), née le 4 octobre 1912.

Salvador (Georges), né le 26 octobre 1921.

Dans le grade de soldat.

(Pour prendre rang du 3 octobre 1940.)

Coulon (Marcel), né le 5 juillet 1924

(Pour prendre rang du 23 janvier 1941.)

Terrana (Nicolas), né le 6 avril 1920.

(Pour prendre rang du 9 février 1941.)

Scipion (Albert), né le 21 septembre 1897.

(Pour prendre rang du 13 mars 1941.)

Dury (Claudius), né le 1er juillet 1895

(Pour prendre rang du 2 juillet 1941.)

Laffitte (Roland), né le 11 octobre 1919.

(Pour prendre rang du 16 novembre 1941.)

Serise (Alexis), né le 5 novembre 1922.

(Pour prendre rang du 20 janvier 1942.)

Semail (Henri), né le 27 avril 1892.

(Pour prendre rang du 10 mars 1942.)

Le Deliou (Georges), né le 19 septembre 1900.

(Pour prendre rang du 15 mai 1942.)

Buisson (Henri), né le 3 juin 1920.

(Pour prendre rang du 2 juin 1942.)

Véjux (Andrée), née le 10 février 1925.

(Pour prendre rang du 10 juin 1942.)

Lucas (Georges), né le 27 juillet 1918.

(Pour prendre rang du 23 septembre 1942.)

Girardot (Henri), né le 18 janvier 1904.

Noël (André), né le 27 juillet 1893.

(Pour prendre rang du 2 février 1943.)

Villet (Marius), né le 2 octobre 1920.

(Pour prendre rang du 22 février 1943.)

Murat (Maurice), né le 12 octobre 1906.

(Pour prendre rang du 13 mars 1943.)

Wallois (Jacques), né le 13 juillet 1921.

(Pour prendre rang du 25 mars 1943.)

Néraud (Maurice), né le 6 juin 1900.

(Pour prendre rang du 26 mars 1943.)

Leroux (Michel), né le 16 juillet 1922.

(Pour prendre rang du 29 mars 1943.)

Chavanne (René), né le 1er juillet 1924.

(Pour prendre rang du 28 avril 1943.)

Ferraz (Roger), né le 24 octobre 1921.

(Pour prendre rang du 3 juillet 1943.)

Tinter (Baruch), né le 21 juillet 1910.

(Pour prendre rang du 13 juillet 1943.)

Leray (Yves), né le 2 février 1923.

(Pour prendre rang du 30 juillet 1943.)

Sandroni (Paul), né le 24 août 1910.

(Pour prendre rang du 23 septembre 1943.)

Maczkowski (Aleksander), né le 19 février 1914.

(Pour prendre rang du 7 octobre 1943.)

Lachery (Henri), né le 15 avril 1888.

(Pour prendre rang du 11 octobre 1943.)

Hébert (Georges), né le 16 janvier 1909.

(Pour prendre rang du 13 octobre 1943.)

Branges de Bour[illegible]de) (Henry), né le 10 septembre 1920.

(Pour prendre rang du 2 novembre 1943.)

Lacoche (Louis), né le 19 octobre 1921.

(Pour prendre rang du 10 novembre 1943.)

Martinelli (Roger), né le 2 novembre 1924.

(Pour prendre rang du 11 décembre 1943.)

Viallon (René), né le 25 mai 1920.

(Pour prendre rang du 29 décembre 1943.)

Rolge (Guy), né le 22 août 1926.

(Pour prendre rang du 19 janvier 1944.)

Delcasse (Jean), né le 5 janvier 1924.

(Pour prendre rang du 7 février 1944.)

Sarrat (Pierre), né le [illegible] août 1879.

(Pour prendre rang du 11 mars 1944.)

Boulillon (Joseph), né le 9 juin 1909.

(Pour prendre rang du 3 avril 1944.)

Parisot (Georges), né le 16 mai 1900.

(Pour prendre rang du 6 avril 1944.)

Mignot (Andrée), née le 18 février 1915.

(Pour prendre rang du 8 avril 1944.)

Marchioni (Robert), né le 29 avril 1909.

(Pour prendre rang du 20 avril 1944.)

Lecuona (Charles), né le 4 novembre 1926.

(Pour prendre rang du 11 mai 1944.)

Boudou (Adrien), né le 12 mars 1898.

Ladiral (Joseph), né le 21 novembre 1904.

Pezenas (Germain), né le 1er avril 1903.

Védrune (Léopold), né le 24 janvier 1913.

(Pour prendre rang du 19 mai [illegible].)

Ros (Jean), né le 18 juillet 1907.

(Pour prendre rang du 24 mai 1944.)

Morlevat (Marcel), né le 25 novembre 1909.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Alluard (Marceau), né le 8 janvier 1905.

Dufrenoy (Henry), né le 2 septembre 1891.

Jahan (Marguerite), née le 10 juin 1897.

Le Thomas (Yves), né le 26 février 1925.

Martin (Réjane), née le 29 juin 1914.

Nocton (Gaston), né le 16 août 1901.

Riboulet (Jeanne), née le 28 juin 1892.

Art. 6. — Les homologations prononcées au titre de l'article 4 acquièrent le caractère d'homologation à titre posthume dès l'établissement de l'acte de décès.

Art. 7. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Archives de la marine.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 juillet 1950, page 7117, 1re colonne, 14e ligne, au lieu de: « M. Audouy (Joël), archiviste paléologue », lire: « M. Audouy (Joël), archiviste paléographe ».

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Remise de débet.

Par arrêté en date du 15 juin 1950, le ministre des finances et des affaires économiques a fait remise gracieuse à Mme Brachet (Marie-Thérèse), veuve Roche de la somme, en capital et intérêts dont elle reste redevable sur celle de 6.280 F qu'elle a perçue en trop, pendant la période du 1er février 1945 au 25 août 1946, au titre de la pension civile n° R. 81547 dont elle est titulaire.

Application de la loi n° 48-1540 du 1er octobre 1948 autorisant le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme à subventionner des travaux d'équipement des ports et des travaux de défense contre les eaux et contre la mer.

Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'article unique de la loi n° 48-1540 du 1er octobre 1948 autorisant l'attribution à des collectivités publiques ou privées de subventions payables en annuités pour l'exécution de certains travaux d'équipement des ports et plus spécialement la défense des lieux et installations portuaires de pêche contre les eaux et contre la mer;

Vu l'arrêté interministériel du 2 septembre 1949 portant application de la loi susvisée,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme est autorisé à engager en 1950, au titre de la loi n° 48-1540 du 1er octobre 1948, un volume de travaux compris dans la double limite d'un montant global de 2 milliards de francs et d'une annuité à la charge de l'Etat de 50 millions de francs.

Art. 2. — Le directeur des ports maritimes et des voies navigables au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, le directeur du budget au ministère du budget, et le directeur du Trésor au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1950.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Douanes et droits indirects.

Par arrêté du 30 juin 1950, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, pour être affecté à la direction des finances de Tunisie, de M. Lamourere (Pierre-Marie-Guillaume), inspecteur central de 2e catégorie des douanes.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er juin 1949.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté du 30 juin 1950, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, à compter des dates ci-après indiquées, la mise en service détaché des agents des services du Trésor dont les noms suivent:

Auprès de la trésorerie générale de l'Afrique équatoriale française.

M. Dudragne (Marcel), contrôleur de 6e échelon à la trésorerie générale de Meurthe-et-Moselle, à compter du 16 mai 1949.

Mme Ori, née Cismondi, agent de recouvrement de 2e échelon à la trésorerie générale des Alpes-Maritimes, à compter du 16 avril 1949.

M. Ori (Paul), agent de recouvrement de 2e échelon à la trésorerie générale des Alpes-Maritimes, à compter du 16 avril 1949.

Mme Jourdan, née Reig, agent de recouvrement de 1er échelon à la perception d'Antibes (Alpes-Maritimes), à compter du 15 avril 1949.

Mme Meynadier (Irène), agent de recouvrement de 1er échelon à la perception de Genolhac (Gard), à compter du 29 mars 1949.

Auprès de la trésorerie générale de l'Afrique occidentale française.

M. Coulomb (Vincent), chef de service du Trésor de 2e classe, 2e échelon, à la trésorerie générale du Gard, à compter du 16 août 1949.

M. Dauber (Marcel), agent de recouvrement de 2e échelon, à la trésorerie générale de la Moselle, à compter du 1er juillet 1949.

Auprès de la trésorerie générale d'Indochine.

M. Dupuy (Jean), chef de service du Trésor de 1re classe, 1er échelon, à la perception de Caudéran (Gironde), à compter du 21 janvier 1949.

Mme Flamant, née Lequeux, agent de recouvrement de 2e échelon à la trésorerie générale de l'Oise, à compter du 15 décembre 1948.

Auprès de la trésorerie de la Côte française des Somalis.

M. Grouiller (André), sous-chef de service de classe spéciale à la trésorerie générale des Bouches-du-Rhône, à compter du 24 avril 1949.

M. Toiron (Marcel), agent de recouvrement de 4e échelon à la recette des finances d'Alès (Gard), à compter du 1er mars 1949.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Liste des candidats reçus à l'examen professionnel d'aptitude aux fonctions de juge de paix (session du 1er juin 1950).

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 juillet 1950: page 7707, 1re colonne, au lieu de: « 9 Inchauspe », lire: « 9 Inchauspe »; au lieu de: « 14 Bernadou, 15 Mme Cambazard, 16 Chollat », lire: « 14 Bernadou, 14 Mme Cambazard, 14 Chollat »; au lieu de: « 19 Cabal », lire: « 19 Mme Cabal »; au lieu de: « 20 Mlle Borie, 21 Chaussebourg, 21 Mlle Reynaud », lire: « 20 Mlle Borie, 20 Chaussebourg, 20 Mlle Reynaud »; au lieu de: « 32 de Laurens d'Oiselay », lire: « 32 du Laurens d'Oiselay ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Cabinet du ministre.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre de l'éducation nationale:

Directeur du cabinet.

M. Marcel Abraham, inspecteur général de l'instruction publique.

Chef de cabinet.

M. Alexandre Fontanier, professeur agrégé de l'Université.

Chef adjoint de cabinet.

M. Maurice Dirand, directeur d'école publique à Paris.

Attachés.

M. Robert Melet (Assemblée nationale).
M. Roger Rouzinac (Conseil de la République).
M. Philippe Mestre (Assemblée de l'Union française).
M. Roger Clergerie.

Chef du secrétariat particulier.

Mme Foin.

SERVICES TECHNIQUES

Conseiller technique.

M. Louis Croc, inspecteur général des services administratifs.

Chargé de mission.

M. Georges Petit, professeur de collège moderne.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juillet 1950.

PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Délégation de signature.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu l'arrêté en date du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du cabinet du ministre de l'éducation nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation générale est donnée à M. Marcel Abraham, directeur du cabinet, et à M. Alexandre Fontanier, chef de cabinet, à l'effet de signer au nom du ministre, tous actes administratifs, arrêtés, instructions et circulaires à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juillet 1950.

PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. Paye (Lucien), professeur agrégé des lettres, est mis à la disposition du ministre des affaires étrangères, du 6 octobre 1948 au 30 septembre 1953, en vue d'exercer les fonctions de directeur de l'instruction publique en Tunisie.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. Ducel (Georges), instituteur de 2e classe du département de la Haute-Garonne, est mis pour une durée allant du 15 octobre 1946 au 31 décembre 1947 à la disposition du directeur de l'établissement professionnel de l'aéronautique de Toulouse pour exercer ses fonctions de surveillant général à l'école technique de l'aéronautique.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. André (Robert), professeur (2e échelon, cadre unique) à l'école normale d'instituteurs de Dijon, est détaché auprès du ministre des affaires étrangères (commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes) pour exercer les fonctions d'assistant de français au lycée français de Vienne, pendant une période d'un an, à compter du 1er septembre 1949.

Monuments historiques.

Par arrêtés en date du 18 décembre 1949 et du 2 juin 1950, les circonscriptions assignées aux conservateurs des monuments historiques comprennent les départements suivants:

M. Sorlin: Lozère, Gard, Hérault, Aude, Ariège (siège de conservation: Montpellier).

M. May: Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var, Corse (siège de conservation: Aix-en-Provence).

M. Houlet: Charente, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne (siège de conservation: Périgueux).

M. Parent: Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Jura, Doubs, Haute-Saône (siège de conservation: Dijon).

M. Bourdil: Calvados, Orne, Manche (siège de conservation: Caen).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Administrateurs.

Par arrêté du 20 juillet 1950:

M. Durand (Henri), administrateur civil de 2e classe, 3e échelon, en service détaché, est nommé administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, en service détaché, à compter du 23 février 1950.

M. Blanche (Alfred), administrateur civil de 2e classe, 2e échelon, en service détaché, est nommé administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, en service détaché, à compter du 1er janvier 1950.

M. Tessonneau (Rémy), administrateur civil de 2e classe, 3e échelon, en service détaché, est nommé administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, en service détaché, à compter du 1er janvier 1950.

Par arrêté en date du 19 juillet 1950, Mme Mozziconacci (Andrée), administrateur civil de 3e classe, 4e échelon, en service détaché, a été admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 22 mai 1950, en application des dispositions de l'article 26 de la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires, et après avis de la commission de réforme compétente.

Instruments de mesure.

Par arrêté du 7 juillet 1950, la liste d'aptitude des inspecteurs des instruments de mesure ayant vocation au grade d'inspecteur divisionnaire des instruments de mesure a été fixée ainsi qu'il suit pour l'année 1950:

1 Godoneche (André), Paris.
2 Jauffret (Marcel), Dijon.
3 Tournier-Billion (Léon), Ambérieu.
4 Bonifait (Auguste), Marseille.
5 Jeanjean (René), Aix.
6 Dourneau (Marcel), Châteauroux.
7 Lauriol (Charles), la Rochelle.
8 Bottex (André), Bourg.
9 Devins (André), Maubeuge.
10 Levenes (Louis), Vannes.
11 Bernadets (Joseph), Mont-de-Marsan
12 Pradelles (Fernand), Montauban
13 Guillaume (Camille), Montrouge.
14 Decourriere (Pierre), Roubaix.
15 Granger (Pierre), Pithiviers.
16 Billard (Roger), Paris.
17 Busier (Noël), Laon
18 Bocquet (Michel), Lyon.
19 Bodin (Yves), Montreuil-sous-Bois.

Le tableau d'avancement de classe des fonctionnaires du service des instruments de mesure pour l'année 1950 a été fixé ainsi qu'il suit par arrêté du 7 juillet 1950:

A. — *Directeur de circonscription régionale du service des instruments de mesure.*

(Pour la 2e classe.)

M. Ambard (Maurice), Nantes, à compter du 1er avril 1950.

B. — *Inspecteurs divisionnaires des instruments de mesure.*

(Pour la 1re classe.)

MM. Audias (Louis), le Mans, à compter du 1er janvier 1950.
Sanch (Alfred), Rodez, à compter du 1er mars 1950.
Prevost (Pierre), Paris, à compter du 1er mai 1950.
Henneing (Léon), Reims, à compter du 15 octobre 1950.

C. — *Inspecteurs des instruments de mesure.*

(Pour la 2e classe.)

MM. Matoy (Paul), Montluçon, à compter du 16 février 1950.
Torne (Emile), Pau, à compter du 16 février 1950.
Cantaloube (Marcel), Libourne, à compter du 16 avril 1950.
Sallaberry (Gabriel), Bordeaux, à compter du 22 avril 1950.
Dumez (Marcel), Limoges, à compter du 16 juin 1950.
Servant (Armand), Dax, à compter du 16 juillet 1950.
Antonini (Pierre), Albi, à compter du 16 août 1950.
Perrot (Guy), Villefranche-sur-Saône, à compter du 7 octobre 1950.
Bourgeois (Pierre), Moulins, à compter du 27 décembre 1950.

(Pour la 3e classe.)

MM. Osmont (Bienaimé), Cherbourg, à compter du 21 janvier 1950.
Valette (Paul), Lyon, à compter du 30 mars 1950.
Gilbert (Roger), Fontenay-le-Comte, à compter du 30 mars 1950.
Parisot (Pierre), Belfort, à compter du 1er avril 1950.
Very (Ernest), Soissons, à compter du 1er avril 1950.
Rochelet (Raymond), Bordeaux, à compter du 1er juin 1950.
Giffard (Guy), Rouen, à compter du 26 juin 1950.
Moinet (René), Paris, à compter du 22 juillet 1950.
Cohen (Saül), Montpellier, à compter du 24 juillet 1950.
Rochet (Robert), Lons-le-Saunier, à compter du 23 août 1950.
Chereau (Marcel), Auxerre, à compter du 11 octobre 1950.
Seveyrat (Roger), Montpellier, à compter du 24 octobre 1950.
Taunay (André), Argenton-sur-Creuse, à compter du 4 novembre 1950.
Rueiland (Henri), Paris, à compter du 15 novembre 1950.
Aurand (Henri), Agen, à compter du 9 décembre 1950.
Castanie (Raymond), Privas, à compter du 24 décembre 1950.

(Pour la 4e classe.)

MM. Roffe (Pierre), Nantes, à compter du 16 février 1950.
Salonnet (Jean), Corbeil, à compter du 7 mai 1950.
Plancade (Maurice), Toulouse, à compter du 21 mai 1950.
Renouf (Robert), Paris, à compter du 9 décembre 1950.

(Pour la 5e classe.)

MM. Bourgue (André), Digne, à compter du 28 janvier 1950.
Crepieux (Emile), Lille, à compter du 19 septembre 1950.
Meynard (Georges), Paris, à compter du 7 octobre 1950.

(Pour la 6e classe.)

M. Berthod (Raymond), Paris, à compter du 22 janvier 1950.

D. — *Agent de vérification des instruments de mesure.*

(Pour la 3e classe.)

M. Parmentier (Louis), Amiens, à compter du 1er février 1950.

Tableau d'avancement de grade du personnel du service des instruments de mesure pour l'année 1950.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 juillet 1950: page 7565, 2e colonne, 10e ligne, au lieu de: « M. Mutel (Eugène), directeur de la 52e circonscription régionale du service des instruments de mesure à Nancy », lire: « M. Mutel (Eugène), directeur de la 5e circonscription régionale du service des instruments de mesure à Nancy ».

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Cabinet du ministre.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — M. Jean Ehrhard est nommé directeur du cabinet du ministre de l'agriculture

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à dater du 13 juillet 1950.

Fait à Paris, le 13 juillet 1950.

PIERRE PFLIMLIN.

Délégations de signature.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêter leur signature;

Vu l'arrêté du 13 juillet 1950 portant désignation du directeur du cabinet du ministre de l'agriculture.

Arrête:

Article unique. — Délégation permanente est donnée à M. Jean Ehrhard, directeur du cabinet, à l'effet de signer au nom du ministre tous arrêtés, actes et décisions, à l'exclusion des décrets, et de signer également tous titres exécutoires émis en application de l'article 54 de la loi du 13 avril 1894.

Fait à Paris, le 13 juillet 1950.

PIERRE PFLIMLIN.

Par arrêté en date du 17 juillet 1950, délégation permanente a été donnée à M. Barbé, chef de service de l'administration générale et du personnel, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'agriculture, les ordonnances de payement et de virement, les lettres d'avis d'ordonnances, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes et toutes pièces comptables concernant le budget de l'agriculture.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Barbé, MM. Guedron, sous-directeur, et Nottret, chef du bureau de l'ordonnancement, sont autorisés à signer, au nom du ministre de l'agriculture, les documents susindiqués.

Décret du 30 juin 1950 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 30 juin 1950, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'agriculture, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 26 mai 1950 portant que la nomination faite aux termes dudit décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommé dans l'ordre de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Thonin (Jacques-Maurice), agriculteur, président du syndicat départemental des éleveurs de moutons de la Meuse, domicilié à Bislée (Meuse); 55 ans de pratique agricole et de services militaires.

Concours de primes d'honneur.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret du 30 octobre 1945 supprimant les offices agricoles départementaux et régionaux;

Vu l'arrêté du 10 décembre 1935 fixant la composition des régions agricoles;

Vu l'arrêté du 19 novembre 1949 relatif aux concours de primes d'honneur et prix culturaux de 1950 à 1961;

Vu l'avis du conseil de l'inspection générale de l'agriculture;

Sur le rapport du directeur de la production agricole,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 3 de l'arrêté susvisé du 19 novembre 1949 est modifié comme suit:

« Les concours de primes d'honneur, de prix culturaux, les concours spéciaux aux coopératives agricoles, aux prix de spécialités sont réglés ainsi qu'il suit et auront lieu dans les départements ci-après, jusqu'à l'année 1966 incluse:

« 1952. — Haute-Marne, Mayenne, Pyrénées-Orientales, Saône-et-Loire, Tarn-et-Garonne, Vienne.
« 1953. — Ariège, Gard, Haute-Loire, Nièvre, Nord, Vendée.
« 1954. — Basses-Alpes, Corrèze, Gers, Manche, Meuse, Somme.
« 1955. — Ain, Hautes-Alpes, Ardennes, Dordogne, Oise, Sarthe.
« 1956. — Creuse, Basses-Pyrénées, Bas-Rhin, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres, Vaucluse.
« 1957. — Aveyron, Côtes-du-Nord, Doubs, Loire, Seine, Var.
« 1958. — Corse, Indre-et-Loire, Landes, Haut-Rhin, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise.
« 1959. — Aube, Calvados, Charente, Drôme, Lozère, Haute-Savoie.
« 1960. — Belfort, Charente-Maritime, Loir-et-Cher, Morbihan, Haute-Saône, Yonne.
« 1961. — Cantal, Finistère, Haute-Garonne, Isère, Jura, Loiret.
« 1962. — Allier, Eure-et-Loir, Hérault, Ille-et-Vilaine, Tarn, Vosges.
« 1963. — Ardèche, Cher, Côte-d'Or, Lot-et-Garonne, Orne, Marne.
« 1964. — Aude, Gironde, Maine-et-Loire, Meurthe-et-Moselle, Pas-de-Calais, Haute-Vienne.
« 1965. — Bouches-du-Rhône, Indre, Loire-Inférieure, Lot, Rhône, Savoie.
« 1966. — Aisne, Alpes-Maritimes, Eure, Moselle, Hautes-Pyrénées, Puy-de-Dôme. »

Art. 2. — Le directeur de la production agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 juillet 1950.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Transformation en sucrerie-distillerie de la distillerie coopérative agricole de Vic-sur-Aisne (Aisne).

Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 8 août 1935 soumettant à autorisation administrative la construction d'usines nouvelles travaillant la betterave ou ses sous-produits;

Vu l'article 9 de la loi du 7 août 1941 portant création d'un groupement national de la production betteravière et des industries de transformation de la betterave;

Vu l'ordonnance du 3 août 1944 relative à l'organisation du ravitaillement et de la production agricole;

Vu l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental;

Vu l'avis du groupement national interprofessionnel de la production betteravière;

Sur proposition du directeur de la production agricole, du directeur des programmes économiques et du directeur du service des alcools,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est autorisée la transformation en sucrerie-distillerie de la distillerie coopérative agricole de Vic-sur-Aisne (Aisne).

Art. 2. — Le directeur de la production agricole, le directeur des programmes économiques et le directeur du service des alcools sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 juillet 1950.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ROBERT BURON.

Tableau d'avancement de classe pour l'année 1950 du personnel des écoles d'enseignement ménager agricole.

Par arrêté en date du 17 juillet 1950, sont inscrites pour un avancement de classe au tableau du personnel de l'enseignement ménager agricole, pour l'année 1950.

I. — A COMPTER DU 1er JANVIER 1950

A. — *Directrices.*

Hors classe (choix).

Mlle Richard, directrice de l'école d'enseignement ménager agricole de la Moselle.

Mlle Grandmougin, directrice de l'école d'enseignement ménager agricole de l'Aisne.

Mlle Roumeaux, directrice de l'école d'enseignement ménager agricole de la Loire.

1re classe (choix).

Mlle Thomas, directrice de l'école d'enseignement ménager agricole de la Côte-d'Or.

Mlle Royer, directrice de l'école d'enseignement ménager agricole de Meurthe-et-Moselle.

2e classe (choix).

Mlle Vincenot, directrice de l'école d'enseignement ménager agricole de la Côte-d'Or.

Mme Guillet, directrice de l'école d'enseignement ménager agricole de la Creuse.

B. — *Professeurs.*

2e classe (ancienneté).

Mme Challan-Belval, en service détaché à l'école ménagère du jardin d'essai du Hamma, à Alger.

Mlle Baradat, professeur à l'école ambulante de l'Isère.

3e classe (choix).

Mme Malvy, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Haute-Garonne.

Mlle Obry, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Meuse.

4e classe (choix).

Mme Bixel, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole du Gers.

Mme Papillon, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de l'Ain.

Mme Ruitton, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Mayenne.

5e classe (choix).

Mme Dixsaut, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole d'Eure-et-Loir.

Mlle Marie, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole des Hautes-Pyrénées.

Mlle Boucheron, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole du Puy-de-Dôme (2e école).

Mlle Girard (Elisabeth), professeur d'école d'enseignement ménager agricole.

Mlle Large, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole du Tarn.

Mlle Leroux, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Sarthe.

Mlle Lousteau, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole des Landes.

Mlle Marques, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole du Gard.

Mlle Soula, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Nièvre.

Mlle Raveneau, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Haute-Savoie.

II. — A COMPTER DU 1er JUILLET 1949

A. — *Directrices.*

Hors classe (choix).

Mme Courrazza, directrice de l'école d'enseignement ménager agricole des Hautes-Pyrénées.

1re classe (choix).

Mme Baubel, directrice de l'école d'enseignement ménager agricole de Seine-et-Oise.

B. — *Professeurs.*

Hors classe (choix).

Mme Lavergne, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de Loir-et-Cher (Blois).

2e classe (choix).

Mme Rolland, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de Loir-et-Cher (Prépatour).

2e classe (ancienneté).

Mme Bregeron, professeur en service détaché au centre d'apprentissage du Dorat (Haute-Vienne).

4e classe (choix).

Mlle Pierrisnard, professeur, faisant fonction de directrice à l'école d'enseignement ménager agricole des Hautes-Alpes.

Mme Fuss, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Moselle.

Mlle Hubert, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de l'Eure.

Mlle Plantiveau, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de Loir-et-Cher (Blois).

5e classe (choix).

Mme Guérin, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Creuse.

Liste, par ordre de mérite, des candidats admis comme élèves réguliers à l'institut national agronomique à la suite du concours de 1950.

MM.

1 Pecaut (Pierre).
2 Israël (Georges).
3 Girod (Paul).
4 Guerin (André).
5 Maréchal (Claude).
6 Briand (Marcel).
7 Sens (Jacques).
8 Delaveyne (Pierre).
9 Dumas (François).
10 Charpentier (Denis).
11 Guerineau (François).
12 Rouch (Emile).
13 Agnado (Jean-Claude).
14 Despres (François).
15 Pluvinage (Jacques).
16 Flocken (André).
17 Dejardin (Jean).
17 Wilbert (Jacques).
19 Delavalle (Michel).
20 Jarlet (Charles).
21 Valbois (Christian).
22 Duval (Arthur).
23 Mlle Kauffmann (Jacqueline).
24 Bosquet (Jean).
25 Receveur (André).
26 Morin (Michel).
27 Gusse (J.-François).
28 Gillet (Michel).
29 Cognée (Michel).
30 Gastelois (Bernard).
31 Deveaux (Rémy).
32 Burlet (Claude).
33 Arvieu (André).
34 Gonin (François).
35 Navail (Henri).
36 Touzet (Gorges).
37 Bourdier (Jean-Paul).
37 Delord (Jean-Marie).
39 Boyer (Olivier).
40 Goffre (Paul).
41 Brunetaud (André).
41 Grill (Louis).
43 Allais (Gilbert).
44 Fraigneaud (Roger).
44 Moulard (Raoul).
46 Darquesiaut (Jacques).
47 Goux (Jean-Michel).
48 Penchinat (André).
49 Faucher (Pierre).
50 Leroy (Jean-Claude).
51 Mouton (Armand).
52 Trupin (François).
53 Jehanno (Jean).
54 Devos (Jean-Paul).
55 Bonny (René).
56 Illy (Paul).
57 Delon (André)
58 Gabillet (Albert).
58 Godot (Gérard).
58 Pointel (Jean-Georges).
61 De Maille de La Tour Landry (Jacquelin).
62 Rogery (Charles).
63 Bondoux (Gérard).
63 Bouche.
63 Leynaud (Germain).
66 Lacaille (René).
67 Dubost (René).
68 Sigwalt (Bernard).
69 Martin (Dominique).
69 Rieussel (Gabriel).
71 Ergan (Michel).
72 Raguenez (Pierre).
73 Laurent (Claude).
74 Gillet (Yves).
75 Lacour (René).
76 Maillet (Bernard).
77 Dorsemaine (Guy).
78 Davadant (Denis).
79 Kadiri Abdellatif.
79 Lheureux (Philippe).
81 Gouarin (Bernard).
82 Mlle Lemoine (Nicole).
83 Pousset (Jean).
84 Perrodin (Bernard).
85 Gilibert (Pierre).
86 Candillon (Christian).
87 Cerutti (Jean).
87 Fromentin.
89 Franciet (André).
90 Raphel (Jean-Pierre).
91 Gilles (Philippe).
92 Laurent (Louis).
93 Pointurier (Hubert).
94 Abraham (Jean).
95 Tintignac (Jean-Pierre).
96 Alzas (Alain).
97 Tahiri Mohammed.
98 Bondoux (Pierre).
98 Luneau (François).
100 Dumont (Claude).
101 Frossard (Pierre).
102 Auriau (Philippe).
103 Roger-Estrade (Antoine).
104 Brick Mohammed.
104 Rault (Bernard).
106 Bortoli (Louis).
106 Leroux (Daniel).
108 Martin (Claude).
109 Castel (André).
110 Puech (Roger).

Candidat admis à titre étranger, à la suite d'une délibération spéciale du jury.

M. Bove (Josy).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 7 juillet 1950, M. Velut (Jean), ingénieur ordinaire de 1re classe des ponts et chaussées à Saint-Malo, est placé, sur sa demande, à compter du 1er septembre 1950, dans la position de disponibilité pour convenances personnelles, par application du décret du 24 juin 1910.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Budget primitif de l'office de la recherche scientifique d'outre-mer (exercice 1949).

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux finances et du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 2 juillet 1950, le budget primitif de l'office de la recherche scientifique outre-mer pour l'exercice 1949 est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 816.219.000 F.

Institution à l'office de la recherche scientifique outre-mer d'une régie d'avance pour le payement des dépenses effectuées en Guyane.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, le ministre de la France d'outre-mer et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 24 novembre 1944 maintenant provisoirement en application les actes dits loi du 11 octobre 1943, portant création d'un office de la recherche scientifique outre-mer et décret du 14 octobre 1943, portant règlement sur le fonctionnement de l'office de la recherche scientifique outre-mer,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué à l'office de la recherche scientifique outre-mer une régie d'avances pour le payement des dépenses effectuées en Guyane à l'occasion de l'organisation de l'institut français d'Amérique tropicale.

Art. 2. — Les avances qui sont imputables sur les fonds mis à la disposition de l'office pour le fonds d'investissements pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer ne peuvent s'appliquer qu'aux dépenses désignées ci-après:

Salaires et frais d'entretien de la main-d'œuvre locale.

Frais de transport et de déplacement, payement de mémoires de travaux ne pouvant supporter les délais de la procédure normale d'ordonnancement.

Dépenses urgentes de matériel dans la mesure où le montant de chaque opération ne dépasse pas 100.000 F métropolitains

Art. 3. — Le montant maximum des avances pouvant être consenties au régisseur ne devra pas excéder 1.000.000 de francs métropolitains, il sera justifié de l'emploi de ces avances dans le délai de quatre mois.

Dans la limite du maximum prévu à l'alinéa précédent, aucune nouvelle avance ne peut être faite au régisseur qu'autant que toutes les pièces justificatives de l'avance précédente auront été fournies, ou que la portion de cette avance dont il resterait à justifier aura moins de quatre mois de date.

Art. 4. — Le régisseur est nommé par le directeur de l'office de la recherche scientifique outre-mer, après agrément de l'agent comptable.

Art. 5. — En garantie de sa gestion, le régisseur devra fournir un cautionnement dont le montant est fixé à 100.000 F métropolitains.

Ce cautionnement pourra être soit réalisé en numéraire ou en rentes sur l'Etat, soit remplacé par la garantie résultant de l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréé.

Art. 6. — Le régisseur percevra une indemnité de caisse et de responsabilité dont le montant est fixé à 2.400 F métropolitains par an.

Art. 7. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 1950.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
FRANCIS BOUR.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE CHAUSSADE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Ouverture d'un concours pour le grade d'inspecteur de 3e classe de la France d'outre-mer.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 1er avril 1921 portant règlement d'administration publique sur l'organisation du corps de l'inspection de la France d'outre-mer et les textes subséquents;

Sur la proposition du directeur du contrôle, du budget et du contentieux,

Arrête:

Art. 1er. — Un concours sera ouvert en mai 1951 à Paris pour le recrutement d'inspecteurs de 3e classe de la France d'outre-mer.

Art. 2. — Les demandes des candidats accompagnées des pièces prévues par l'article 2 du décret du 1er avril 1921 devront parvenir au ministère de la France d'outre-mer avant le 1er mars 1951.

La liste des candidats admis à participer aux épreuves sera arrêtée le 1er avril 1951.

Art. 3. — Le directeur du contrôle, du budget et du contentieux au ministère de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juillet 1950.

PAUL COSTE-FLORET.

Chiffre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 mars 1950: page 3348, 1re colonne, 45e ligne, au lieu de: « Blanchoin (Fernand) », lire: « Blanchouin (Fernand) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 mai 1950: page 4819, 1re colonne, 17e ligne, au lieu de: « Blanchoin (Fernand) », lire: « Blanchouin (Fernand) ».

Liste des candidats déclarés admissibles à la suite des épreuves de la première partie du concours professionnel « normal » pour l'accession au grade d'ingénieur principal des travaux publics des colonies (session 1950).

MM.
Balthazar (Christine-Omer), ingénieur des T. P. C., centre de Paris.
Bouysson (Robert), ingénieur des T. P. C., centre de Brazzaville.
Jean Marie (Emmanuel), ingénieur des T. P. C., centre de Paris.

Liste des candidats déclarés admissibles à la suite des épreuves d'admissibilité des concours direct et professionnel pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics des colonies (session 1950).

a) *Concours direct.*

MM.
Baillon (Jacques), centre de Paris.
Balleau (André), centre de Paris.
Brossard (Christian), centre de Rennes.
Brou (Bernard), centre de Paris.
Cadenes (Jean), centre de Paris.
Cann (Bernard), centre de Paris.
Charron (Daniel), centre de Casablanca.
Decamp (Emile), centre de Paris.
Dieu (Gilbert), centre de Paris.
Drieu (Pierre), centre de Lyon.
Dumas (René), centre de Paris.
Dumora (Jacques), centre de Rennes.
Dupouey (Jean-Marie), centre d'Alger.
Fayard (Pierre), centre de Casablanca.
Fees (Jacques), centre de Casablanca.
Gilbert (Jean), centre de Rennes.
Gironde (Pierre), centre de Lyon.
Gorce (Jacques), centre de Paris.
Goulle (Jacques), centre de Nancy.
Hardi (Louis), centre de Lyon.
Hemedy (Bernard), centre de Paris.
Jollet (Michel), centre d'Alger.
Koch (Lucien), centre de Tunis.
Lanteri (Rodolphe), centre de Marseille.
Larcher (Michel), centre de Paris.
Leclainche (Bernard), centre de Paris.
Le Glaunec (Michel), centre de Rennes.
Le Roy (Corentin), centre de Rennes.
Manceaux (Daniel), centre de Paris.
Meunier (André), centre d'Alger.
Mougin (Gilbert), centre de Casablanca.
Muneret (Claude), centre de Paris.
Paulin (Jean), centre de Paris.
Petit (Michel-François), centre de Paris.
Prestini (Marcel), centre de Paris.
Prudhomme (Louis), centre d'Alger.
Publier (Pierre), centre de Paris.
Rabillon (Henri), centre de Lyon.
Rey (Charles), centre de Lyon.
Rivoire (Jean), centre d'Alger.
Salaun (Jean), centre de Rennes.
Serrat (Pierre), centre de Casablanca.
Ternisien d'Ouville (Gérard), centre de Paris.
Tixier (Robert), centre de Lyon.
Varlet (Jean-Marie), centre de Paris.
Veiller (Robert), centre de Paris.
Vidal (Robert), centre de Casablanca.
Villas (Bernard), centre de Toulouse.

b) *Concours professionnel.*

MM.
Clemencey (Maurice), centre de Toulouse.
Coquelet (Robert), centre de Dakar.
Mielle (André), centre de Dakar.
Piot (Lucien), centre de Paris.
Thiétard (Raoul), centre de Nancy.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Imprimés à mettre en service pour l'immatriculation à la sécurité sociale des employeurs et des travailleurs indépendants.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale, et notamment son article 46;

Vu le décret n° 46-1378 du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite ordonnance, et notamment ses articles 153 et 157 modifiés,

Arrête:

Art. 1er. — Tout employeur de personnel salarié relevant, à quelque titre que ce soit, du régime général de la sécurité sociale, est tenu, dans le délai de huitaine à compter:

Soit de l'ouverture ou de l'acquisition de l'entreprise, si celle-ci comporte l'emploi de salariés;

Soit du premier embauchage d'un salarié dans le cas contraire,

de demander son immatriculation à la sécurité sociale au moyen d'une formule du modèle S 1.208 annexée au présent arrêté, délivrée par la caisse primaire de sécurité sociale ou par la caisse d'allocations familiales ou par l'union de recouvrement de cotisations constituée éventuellement par les deux organismes.

Art. 2. — Tout travailleur indépendant est tenu, dans le délai de huitaine qui suit le début de son activité professionnelle, de demander son immatriculation à la sécurité sociale au moyen d'une formule du modèle S 1.208 délivrée par la caisse d'allocations familiales dans la circonscription de laquelle se trouve son lieu de travail.

Art. 3. — Tout employeur ou travailleur indépendant est tenu d'indiquer aux organismes visés à l'article 1er, au moyen du bulletin modificatif modèle S. I. 209, annexé au présent arrêté, délivré par l'un de ces organismes, les changements intervenus dans la situation ou l'activité de son établissement ou de son entreprise, telles que: cession de l'entreprise, cessation ou changement d'activité, location, mise en gérance libre, etc.

Art. 4. — Tout particulier qui emploie des personnes pour ses services domestiques ou personnels, notamment en qualité de gens de maison, chauffeur, femme de ménage, lingère, couturière et blanchisseuse à la journée, concierge ainsi que secrétaire particulier, précepteur, médecin, dentiste ou infirmière, attaché à sa personne, etc., est tenu, à l'occasion du premier engagement et dans le délai de huitaine, de demander son immatriculation à la sécurité sociale, au moyen d'une formule du modèle S. I. 210, délivrée par la caisse primaire de sécurité sociale dans la circonscription de laquelle se trouve son domicile.

Art. 5. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 11 juillet 1950.

PAUL BACON.

Caisses de retraites.

Par arrêté du 18 juillet 1950, la caisse de retraites du personnel de la diffusion industrielle et automobile par le crédit (D. I. A. C.), 47 *bis*, avenue Hoche, Paris, a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Tableau d'avancement de classe des secrétaires d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale pour l'année 1950.

Secrétaires d'administration principaux.

1 Mme Jarossay.
2 Mlle Delattre, à partir du 9 mai 1950.
3 M. Hamon, à partir du 25 avril 1950.

PROMOTIONS

Par arrêté en date du 20 juillet 1950, les secrétaires d'administration de 1re classe de la caisse nationale de sécurité sociale ci-après désignés sont promus secrétaires d'administration principaux aux dates indiquées ci-dessous:

Mme Jarossay, 1er janvier 1950.
Mlle Delattre, 9 mai 1950.
M. Hamon, 25 avril 1950.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Cabinet du ministre.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art 1er. — Sont nommés, à dater du 12 juillet 1950, au cabinet du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre:

Directeur du cabinet.

M. Hugues Vinel, contrôleur général de la marine du cadre de réserve.

Chef de cabinet.

M. Marcel Chapron, sous-préfet hors classe.

Chef adjoint de cabinet.

M. André Lacave.

Attaché de cabinet.

Mlle Madeleine Dauphin.

Conseiller technique.

M. Jean Marquet, préfet.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juillet 1950.

LOUIS JACQUINOT.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 juillet 1950: page 7358, 2e colonne, 16e ligne, au lieu de: « Mme Ancel, née François (Madeleine-Suzanne-Andrée), déléguée... », lire: « Mme François, dite Ancel (Madeleine-Suzanne-Andrée) déléguée. ».

Modification au classement prévu pour l'attribution de frais de mission.

Le ministre de la santé publique et de la population et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret no 45-2268 du 4 octobre 1945 modifié relatif aux indemnités pour frais de déplacement attribuées aux fonctionnaires civils, agents, employés et ouvriers de l'Etat;

Vu le décret no 49-1620 du 28 décembre 1949 relatif au classement des fonctionnaires civils, agents, ouvriers et employés de l'Etat dans les groupes prévus pour l'attribution des indemnités de déplacement, et notamment son article 2;

Sur la proposition du directeur adjoint de l'administration générale, du personnel et du budget, du ministère de la santé publique et de la population,

Arrêtent:

Art. 1er. — Pour le classement dans les groupes prévus pour l'attribution des indemnités pour frais de déplacement les inspecteurs divisionnaires adjoints et les inspecteurs principaux de la pharmacie contractuels à occupation accessoire sont assimilés aux agents titulaires du même corps.

Art. 2. — Par dérogation à l'article 1er, les inspecteurs principaux de la pharmacie contractuels à occupation accessoire possédant le titre de professeur de faculté sont classés dans le groupe I.

Art. 3. — Le directeur du budget au ministère des finances et des affaires économiques et le directeur adjoint de l'administration générale, du personnel et du budget du ministère de la santé publique et de la population sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui aura effet à compter du 1er décembre 1949.

Fait à Paris, le 20 juin 1950.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
JACQUES-PIERRE MONCOMBLE.

Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par délégation,
Le directeur de cabinet,
ROBERT BLOT

Habilitation d'une école à dispenser l'enseignement préparatoire au diplôme d'Etat d'assistant ou d'assistante de service social.

Par arrêté du 12 juillet 1950, l'école départementale d'assistantes sociales de Picardie est définitivement autorisée à dispenser l'enseignement préparatoire au diplôme d'Etat d'assistant ou d'assistante de service social.

Nomination des membres du comité technique des spécialités.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 juillet 1950: page 7547, 2e colonne, article 3, au lieu de: « Le chef du service central de la pharmacie est chargé de l'application du présent décret », lire: « Le chef du service central de la pharmacie est chargé de l'application du présent arrêté ».

Liste complémentaire des médecins habilités à pratiquer la chirurgie thoracique dans les sanatoriums pour tuberculose pulmonaire.

Par arrêté du 4 juillet 1950, la liste des médecins habilités à pratiquer la chirurgie thoracique dans les sanatoriums, établie par l'arrêté du 6 janvier 1950, a été complétée comme suit:

MM. Chevret (Robert), Paris
Cornet (E.), Nantes.
Desbonnets (Gérard), Lille.
Dor (Jacques), Marseille.
Ecot (F.-C.), Pau.
MM Iselin (Marc), Paris.
Michon (Louis), Paris.
Razemon (Pierre), Lille.
Weiss (A.-G.), Strasbourg.

Chacun de ces médecins avait été habilité à pratiquer la chirurgie thoracique dans les sanatoriums publics avant le décret du 30 juin 1949.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du samedi 22 juillet 1950.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre d'une commission.

2. — Suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950. (Nos 10541-10658. — M. Guesdon, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950. (Nos 8837-8126-9215-9521-9546-9727-9917-9918-10035-10045 10181-10283-10413-10651. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Education nationale (*suite*). — MM. Simonnet et Marcel David, rapporteurs.

Intérieur (*suite*). — M. Pierre Truffaut, rapporteur.

France d'outre-mer (*suite*). — M. Burlot, rapporteur.

Industrie et commerce (*suite*). — M. Blocquaux, rapporteur.

Présidence du conseil (*suite*). — M. Guy Petit, rapporteur.

4. — Discussion: 1° du projet de loi fixant le régime électoral, la composition et la compétence d'une assemblée représentative territoriale à la Côte française des Somalis; 2° de la proposition de loi de M. Martine et plusieurs de ses collègues tendant à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence du conseil général de la Côte française des Somalis. (Nos 1426-728-7099-9190-10091. — M. Juglas, rapporteur.)

5. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi instituant une majoration familiale à la suite de l'attribution d'une prime exceptionnelle sur les salaires. (Nos 10429-10666-10705. — M. Bouxom, rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi tendant à faciliter l'équipement des entreprises par le recours au crédit. (Nos 4587-9397-10116. — M. Wasmer, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Séances du samedi 22 juillet 1950.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Péron, jusques et y compris M. Poirot.

Tribunes. — Depuis M. Maurellet, jusques et y compris M. Mercier (André-François).

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le samedi 22 juillet 1950.

N° 9892. — Proposition de loi, formulée par M. Marrane et transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à étendre aux maires et adjoints permanents les avantages de la sécurité sociale et la constitution d'une retraite (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 9895. — Proposition de loi formulée par M. Marrane et transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à étendre à toutes les acquisitions immobilières réalisées par l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics, la procédure spéciale de purge des hypothèques instituée par la loi du 3 mai 1841, modifiée par le décret-loi du 8 août 1935, et à modifier la limite au delà de laquelle les formalités de purge des hypothèques sont obligatoires (renvoyée à la commission de la justice).

N° 10035 (1). — Extraits du rapport général supplémentaire par M. Charles Barangé, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi et les lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950:

Etat A. — France d'outre-mer. — Rapporteur spécial: M André Burlot.

Etat législatif (annexe n° 9).

Etat A. — Education nationale — Rapporteur spécial: M. Simonnet.

Articles de loi et états législatifs (annexe n° 6).

N° 10457. — Proposition de loi de M. Joseph Dumas étendant aux travailleurs marocains et tunisiens en France le bénéfice des allocations familiales pour leurs familles demeurées au Maroc et en Tunisie (renvoyée à la commission du travail).

N° 10493. — Rapport par M. Minjoz au nom de la commission de la justice sur: 1° le projet de loi relatif aux entreprises de crédit différé; 2° la proposition de loi tendant à supprimer les entreprises dites sociétés de crédits différés.

N° 10550. — Rapport par M. Vendroux au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi relatif à la ratification des accords conclus à Paris le 3 mars 1950 entre la France et la Sarre.

N° 10570. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux relative à la reconstruction du monument commémoratif du général Mangin, détruit par les Allemands en 1940, et instituant une souscription nationale à cet effet (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 10607. — Rapport par M. Livry-Level au nom de la commission des moyens de communication sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention du 12 mai 1949 relative à l'exploitation de navires météorologiques dans l'Atlantique Nord.

N° 10611. — Proposition de loi de M. Billat tendant à faire bénéficier les sapeurs-pompiers ayant contracté un engagement de cinq ans dans un corps de pompiers régulièrement constitué, d'un congé libérable de deux mois et d'une dispense des périodes de réserve (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 10619. — Proposition de résolution de M. Joseph Denais tendant à inviter le Gouvernement à rendre au Grand-Palais sa destination primitive (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 10620 (1). — Rapport par M. Delachenal, au nom de la commission du suffrage universel, sur la proposition de résolution tendant à compléter le règlement de l'Assemblée nationale par l'addition d'un article nouveau prévoyant l'impression du recueil des programmes et des engagements électoraux.

N° 10621. — Proposition de résolution de M. Reeb tendant à inviter le Gouvernement à unifier les allocations familiales de la pêche maritime (renvoyée à la commission de la marine marchande).

N° 10642. — Rapport par M. Moisan, au nom de la commission du travail, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, renforçant le contrôle de l'Etat sur les organismes de sécurité sociale.

N° 10681. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (travail et sécurité sociale) (renvoyé à la commission des finances).

N° 10682 (1). — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale tendant à étendre le bénéfice de la retraite prévue par la loi du 22 juillet 1922 aux agents des services publics réguliers de voyageurs et de marchandises (renvoyé à la commission des moyens de communication).

N° 10683. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (marine marchande) (renvoyé à la commission des finances).

N° 10684. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à rendre applicable au Togo et dans les territoires d'outre-mer autres que l'Indochine, l'A. O. F. et Madagascar les dispositions de l'ordonnance du 27 octobre 1945, réprimant les évasions des détenus transférés dans les établissements sanitaires ou hospitaliers (renvoyé à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 10685. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale relatif à la perception d'une indemnité à titre de sanction des infractions à la police des chemins de fer, des transports publics de voyageurs par route et des gares routières (renvoyé à la commission des moyens de communication).

N° 10686. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant modification des lois du 14 janvier 1933 et du 19 février 1908 sur les élections consulaires et suppression des chambres consultatives des arts et manufactures (renvoyé à la commission des affaires économiques).

N° 10693. — Rapport, par M. Ségelle, au nom de la commission du travail, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à étendre le bénéfice de la sécurité sociale aux étudiants atteints d'une affection de longue maladie avant le 1er janvier 1949.

N° 10694. — Rapport, par M. Juglas, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, sur: 1° le projet de loi et la lettre rectificative au projet de loi fixant le régime électoral, la composition et la compétence d'une assemblée représentative territoriale à la Côte française des Somalis; 2° la proposition de loi tendant à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence du conseil général de la Côte française des Somalis

N° 10698. — Rapport, par M. Palewski, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier un avenant signé le 8 avril 1949 à la convention franco-suédoise tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance en matière d'impôts sur les successions et un avenant signé à la même date à la convention franco-suédoise tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts directs.

N° 10699. — Rapport, par M. Abelin, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires au titre de la loi du 16 juillet 1949 portant création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles et fixation de ce budget pour l'exercice 1949.

N° 10705. — Avis de M. Lecourt au nom de la commission des finances sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale instituant une majoration familiale à la suite de l'attribution d'une prime exceptionnelle sur les salaires.

N° 10706. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (Travaux publics, transports et tourisme. — I. Services des travaux publics, des transports et du tourisme) (renvoyé à la commission des finances).

N° 10708. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (Travaux publics, transports et tourisme. — II. Aviation civile et commerciale) (renvoyé à la commission des finances).

N° 10709 — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence tendant à prévoir les moyens de transport suffisants et à prendre toutes dispositions utiles d'urgence pour permettre aux musulmans d'Afrique du Nord, d'Afrique occidentale française, d'Afrique équatoriale française, de Madagascar, des Comores, de la Réunion et de la Côte française des Somalis de se rendre annuellement en pèlerinage à la Mecque (renvoyé à la commission des moyens de communication).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Commission des affaires étrangères.

Séance du vendredi 21 juillet 1950.

Présents. — MM. Aragon (d'), Aumeran, Biscarlet, Edouard Bonnefous, Bouhey (Jean), Mme Madeleine Braun, MM. Cachin (Marcel), Dhers, Gay (Francisque), Gouin (Félix), Hutin-Desgrées, Marin (Louis), Rivet, Rosenblatt, Schumann (Maurice) (Nord), Vendroux.

Excusé. — M. Bardoux.

Suppléants. — MM. Dusseaulx (de M. Kuehn), Gorse (de M. P.-O. Lapie), Klain (de M. Cayeux), Guyomard (de M. Augarde), Farine (de M. Alfred Coste-Floret), Guillon (de M. Fonlupt-Esperaber), Julian (de M. Pourtalet), Waldeck Rochet (de M. Billoux), Hugonnier (de M. Bonte), Michaud (de M. Fagon), Crolzat (de M. Pierre Cot), Cartier (de M. de Chambrun), Mmes Vermersch (de Mme Vaillant-Couturier), Sportisse (de M. Arthaud).

Commission de l'agriculture.

Séance du vendredi 21 juillet 1950.

Présents. — MM. Farinez, Lalle, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Montagnier, Moussu, Roulon, Gérard Vée.

Excusé. — M. Villard.

Commission de la défense nationale.

Séance du vendredi 21 juillet 1950.

Présents. — MM. Anxionnaz, Bas, Billat, Capdeville, Evrard, Girardot, Jeanmot, Maurellet, Mekki, Moro-Giafferri (de), Triboulet.

Excusé. — M. Le Troquer.

Suppléants. — MM. Gros (de M. Bartolini), Theetten (de M. Bayrou), Bergasse (de M. Bouvier-O'Cottereau), Lescorat (de M. Bruyneel), Mme Nautré (de M. Cherrier), MM. Mallez (de M. Christiaens), Montagnier (de M. Coulibaly-Ouezzin), Goudoux (de M. Dassonville), Hubert (de M. Fagon), Dutard (de M. R. Guyot), Mlle Rumeau (de M. Joinville), MM. Guyomard (de M. Labrosse), A. Noël (de M. E.-L. Lambert), Brault (de Mme Lejeune), Mme Schell (de M. Manceau), MM. Farine (de M. Martineau), Palewski (de M. Michelet), de Geoffre (de M. P. Montel), Moisan (de M. Penoy), Berger (de M. Tillon), M. Noël (de M. Tourné), Musmeaux (de M. P. Villon).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du vendredi 21 juillet 1950.

Présents. — MM. Bissol, Boulet (Paul), Bouxom, Cayeux (Jean), Cordonnier, Mme Douteau, MM. Dutard, Duveau, Mme François, MM. Gallet, Guilbert, Lacaze (Henri), Mazuez (Pierre-Fernand), Mora, Regaudie, Mme Roca.

Excusé. — M. Roclore.

Suppléants. — MM. Berger (de M. Alliot), Gabelle (de M. Ben Ali Cherif), Brault (de M. Guillon [Jean]), Juge (de Mme Herzog-Cachin), Goudoux (de Mme Rabaté), Musmeaux (de M. Vergès), Mme Nautré (de Mme Vermeersch), Noël (de M. Vuillaume), Thibault (de Mme Poinso-Chapuis).

Commission des finances.

1re *séance du vendredi 21 juillet 1950.*

Présents. — MM. Augnet, Dagain, Denais (Joseph), Dusseaulx, Gabelle, Garcia, Gresa (Jacques), Gueslon, Guyon (Jean-Raymond), Jean-Moreau, Lamps, Mendès-France, Meunier (Pierre), Palewski, Paumier, Simonnet, Truffaut.

Commission chargée d'enquêter sur les faits relatés par M. le président du conseil dans sa déclaration du 17 janvier 1950.

Séance du vendredi 21 juillet 1950.

Présents. — MM. Delahoutre, Diallo (Yacine), Duveau, Fagon (Yves), Gallet, Krieger-Valrimont.

Excusés. — MM. Arnal, Maurellet, Taillade.

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le lundi 24 juillet 1950, à quatorze heures trente et à dix-sept heures trente:

A quatorze heures trente précises.

I. — Projet de loi (n° 10652) relatif à l'amélioration de la situation des anciens combattants et victimes de la guerre. — M. Albert Aubry, rapporteur.

Art. 14 — Audition de M. Edgar Faure, ministre du budget.

A dix-sept heures trente.

II. — Avis (n° 10654) par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950:

Affaires étrangères. — M. Dusseaulx, rapporteur.

Finances. — M. le rapporteur général.

Marine marchande. — M. le rapporteur général.

Travail et sécurité sociale. — M. Lecourt, rapporteur.

III. — Proposition de loi (n° 9690) de M. Barel et plusieurs de ses collègues tendant à accorder 10 millions de francs à la rencontre internationale de la jeunesse organisée à Nice sur la Côte d'Azur du 13 au 20 août 1950. — M. Marcel David, rapporteur.

IV. — Eventuellement, projet de loi relatif aux reclassements des fonctionnaires. — M. le rapporteur général.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du mardi 25 juillet 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions générales.

2. — Nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de la commission consultative de prothèse et d'orthopédie.

3. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à faire procéder à une étude complète de la situation démographique de la métropole, de l'Algérie, des départements et territoires d'outre-mer. (N°s 461 et 500, année 1950. — M. Pierre Vitter, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'ordonnance du 24 septembre 1945 relative à l'exercice et à l'organisation des professions de médecin, chirurgien dentiste et de sage-femme. (N°s 307 et 508, année 1950. — M. Plait, rapporteur.)

5. — Décision sur la demande de discussion immédiate de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier, en ce qui concerne les stations uvales, les dispositions de l'article 2, paragraphe 4°, de l'acte dit loi n° 493 du 3 avril 1942 relative au régime des stations classées. (N°s 461 et 528, année 1950. — M. Bernard Lafay, rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (Caisse nationale d'épargne, Imprimerie nationale, Ordre de la Libération, Monnaies et médailles, Légion d'honneur, Postes, télégraphes et téléphones):

I. — Article de loi.

II. — Caisse nationale d'épargne. — M. Sclafer, rapporteur.

III. — Imprimerie nationale. — M. Litaise, rapporteur.

IV. — Légion d'honneur, ordre de la Libération. — M. Litaise, rapporteur.

V. — Monnaies et médailles. — M. Litaise, rapporteur.

VI. — Postes, télégraphes et téléphones. — M. Sclafer, rapporteur.

(N°s 525, 529, 530, 531, 532 et 533, année 1950.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Primet, jusques et y compris M. François Ruin.

Tribunes. — Depuis M. Rupied, jusques et y compris M. Wehrung.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du vendredi 21 juillet 1950.

Présents. — M. Bordeneuve, Mme Cardot (Marie-Hélène), MM. Lafay (Bernard), Le Digabel, Masson (Hippolyte), Roux (Emile), Varlot.

Excusés. — MM. Delthil, Le Basser, Plait.

Commission des finances.

Séance du vendredi 21 juillet 1950.

Présents. — MM. Avinin, Bertinoin (Jean), Courrière, Debû-Bridel (Jacques), Demusois, Diethelm (André), Fléchet, Ignacio-Pinto (Louis), Emilien Lieutaud, Maroger (Jean), Montalembert (de), Pellenc, Roubert (Alex), Sclafer, Walker (Maurice).

Suppléants. — MM. Aubert (de M. Auberger), Clavier (de M. Masteau), Le Guyon (de M. Litaise), Rupied (de M. Duchet), Ternynck (de M. Alric).

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.

Séance du vendredi 21 juillet 1950.

Présents. — MM. Aubert, Bertaud, Dubois (René), Dumas, Robert (Paul).

Excusés. — MM. Masson, Pinton.

Convocations de commissions.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 26 juillet 1950, à seize heures (local n° 217):

1. — Désignation de rapporteurs:

a) Pour le projet de loi (n° 350, année 1950) relatif à la convention franco-belge sur le service militaire;

b) Pour le projet de loi (n° 459, année 1950) relatif à l'avancement des officiers de marine et des équipages de la flotte;

c) Eventuellement, pour la proposition de loi (n°s 9797 et 10463 Assemblée nationale) relative à des décorations pour certains combattants de la guerre 1914-1918.

II. — Projet de rapport de M. Roux sur la proposition de résolution (n° 321, année 1950) de M. Chochoy, relative à l'admission dans la gendarmerie de certains jeunes gens n'ayant pas accompli de service militaire.

III. — Examen officieux du projet de loi établissant un programme quinquennal de constructions aéronautiques. (N°s 9819 et 10281 Assemblée nationale.) — Désignation éventuelle d'un rapporteur, à titre officieux.

La commission des finances se réunira le lundi 24 juillet 1950, à dix heures (local de la commission):

Examen des chapitres réservés de certains budgets:

France d'outre-mer. — Rapporteur: M. Saller.

Présidence du conseil. — Rapporteur: M. Avinin.

Industrie et commerce. — Rapporteur: M. Marrane.

Projets de loi relatifs au développement des dépenses civiles de fonctionnement:

Education nationale (chapitres des arts, des lettres et des sports). — Rapporteur: M. Debû-Bridel.

La commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions se réunira le mardi 25 juillet 1950, à quatorze heures trente (local n° 221):

Examen de la proposition de loi (n° 403, année 1950) tendant à modifier, pour les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, la législation des élections.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 25 juillet 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de MM. Darlan, Ya Doumbia, Di Ould Zein, Bourgarel, Ebédé et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à déposer dans le plus bref délai les projets de loi fixant les conditions dans lesquelles les ressortissants des territoires d'outre-mer exerceront leurs droits de citoyens. (N°s 275, année 1948 et 471, année 1950. — M. Ya Doumbia, rapporteur. — Avis de la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales. — M. Boisdon, rapporteur.)

2. — Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif à l'accession de certains citoyens français à statut civil particulier au statut civil de droit commun. (N°s 4 et 154, année 1950. — M. Boisdon, rapporteur.)

Commission des affaires financières.

Séance du vendredi 21 juillet 1950.

Présents. — MM. Antonini, Diop Babakar, Ebédé, Thémia.

Excusés. — MM. Blachette, Boluix-Basset, Boukhelou, Charlier, Comiti, Coquart, Curabet, Darlan, Delmas (Louis), Diarra Tiemoko, Léon, Michard-Pellissier, Mitterrand, Moreux (René), Ouedraogo, Pann Yung, Peretti (de), Piot, Sar Diawar, Sok Chhong, Sylvestre, Thomas, Tubert (général), Vendenboomgaerde.

Commission de comptabilité.

Séance du vendredi 21 juillet 1950.

Présents. — MM. Cazelles, Antonini, Delmas, J.-M. Thomas, Cianfarani, Mme Caffot.

Excusés. — MM. Lautissier, Nignan, Schmitt, Juge, Saidou, Djermakoye.

Commission du plan, de l'équipement et des communications.

Séance du vendredi 21 juillet 1950.

Présents. — MM. Delmas (Louis), Guyard, Jacobson, Junillon, Longuet, Moreux (René).

Excusés. — M. Alduy, Mlle Allemandi, MM. Bilavarn, Boisdon, Boubou Hama, Cianfarani, Curabet, Egretaud, Gaudart, Georges, Gueye Momar Djim, Meyer, Riond, Sérot, Sylvestre, Tétau, Ton That Can, Touré, Tran Thien Vang, Ya Doumbia.

Suppléants. — M. Delmas (de M. Ahmed Kotoko), M. Jacobson (de M. Schmitt), M. Longuet (de M. Georget), M. Moreux (de M. Schock).

Convocations de commissions.

La commission des affaires sociales se réunira le mercredi 26 juillet 1950, à dix heures (local n° 219):

I. — Suite de l'examen du projet de rapport de Mme Caffot sur la proposition (n° 83, année 1950) tendant à demander au Gouvernement d'étendre aux travailleurs citoyens de l'Union française les facilités et avantages accordés à d'autres travailleurs d'origine extra-métropolitaine.

II. — Suite de l'examen du projet de rapport de Mlle Le Ber sur le régime d'allocations familiales proposé par les propositions de résolution (n°s 222, année 1948, et 189, année 1949) concernant l'institution d'un système de sécurité sociale dans les territoires d'outre-mer.

III. — Examen du projet de rapport de M. Paul Catrice sur la proposition (n° 191, année 1950) tendant à demander au Gouvernement d'entreprendre immédiatement toutes études démographiques et statistiques préparatoires à l'organisation d'un régime de sécurité sociale dans les pays et territoires d'outre-mer, et en particulier: 1° d'orienter l'étude de la situation démographique de l'Algérie, des départements et des territoires d'outre-mer, qui va être entreprise en vertu d'une loi récente, tout particulièrement en fonction de l'organisation prochaine de la sécurité sociale outre-mer; 2° de communiquer à l'Assemblée de l'Union française le rapport qui devra être déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale avant le 1er janvier 1952.

IV. — Questions diverses.

La commission de comptabilité se réunira le mercredi 26 juillet 1950, à quatorze heures (salle 119).

Commission des affaires financières.

Réunion du vendredi 21 juillet 1950.

Faute de quorum, les votes pour les questions inscrites à l'ordre du jour ont été reportés à une séance ultérieure, en vertu de l'article 38 du règlement.

Commission du plan.

Réunion du vendredi 21 juillet 1950.

Faute de quorum, les votes pour les questions inscrites à l'ordre du jour ont été reportées d'une heure, en vertu de l'article 38 du règlement.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Mercredi 26 juillet 1950.

Neuf heures quarante-cinq.

COMMISSIONS RÉUNIES DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION ET DE LA RECONSTRUCTION, LES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Proposition de loi de M. Triboulet sur l'indemnisation de la perte de droit au bail des commerçants sinistrés du fait de guerre.

Propositions de loi n° 8770 tendant à l'indemnisation des professionnels sinistrés mis dans l'impossibilité de se reconstituer, et n° 8750 tendant à permettre à certaines catégories de locataires professionnels sinistrés de céder leur droit au bail, sans avoir, par avance, procédé eux-mêmes à la réinstallation de leur fonds.

Neuf heures trente.

COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME

Ordre du jour.

I. — Examen de la question de savoir si le secteur des transports est influencé par le projet de pool charbon-acier.

II. — Examen des rapports de: MM. Coudaert, sur les transports par voie d'eau; Thomasson, sur les transports routiers; Bouyguès, sur les transports ferroviaires; Lelionche, sur les transports aériens.

Neuf heures trente.

SOUS-COMMISSION DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour.

Exposé de M. Renard sur les sources et les méthodes utilisées pour le calcul du revenu national.

Neuf heures quarante-cinq.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Ordre du jour.

Etude de la partie agricole du plan de modernisation et d'équipement.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Sociétés étrangères d'assurances.

La société étrangère d'assurances « The Planet Assurance Company Ltd », ayant son siège à Londres, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 4 juillet 1950, prenant effet du 1er mai 1950) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en Algérie à raison de l'agence établie à Oran, 3, place de la Bastille, pour les assurances contre l'incendie, et dont les opérations sont limitées à l'Algérie.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

Les importateurs de produits originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise sont informés qu'en attendant la mise en vigueur de l'arrangement franco-belge du 20 juillet 1950, l'office des changes est habilité à recevoir, dès la publication du présent avis et jusqu'au 5 août 1950, des demandes d'autorisation d'importation, dans la limites des reliquats disponibles sur le précédent accord.

Par ailleurs, les importateurs seront informés par la voie d'un avis publié au *Journal officiel* de la date à laquelle ils pourront déposer des demandes d'autorisation d'importation portant sur les produits repris à l'arrangement franco-belge du 20 juillet 1950.

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décision F. 161 portant prorogation des dispositions portant suspension de la réglementation spéciale relative aux déchets et rognures de peaux non tannés et aux os et sous-produits du travail industriel des os.

Le directeur des industries chimiques,

Vu le décret n° 49-158 du 25 janvier 1949 portant fixation des conditions de répartition des matières premières et produits industriels pendant la période durant laquelle les tâches de répartition sont encore indispensables;

Vu les arrêtés des 4 décembre 1940, 20 janvier 1943, 19 juin 1945, 21 juillet 1945 et 3 novembre 1945 portant création de la section de répartition de la chimie et fixant sa compétence;

Vu l'arrêté en date du 2 août 1949 portant délégation de pouvoirs au directeur des industries chimiques pour la répartition des matières et produits de la compétence de l'ancienne section de la chimie;

Vu la décision F.147 en date du 6 août 1949 portant revision et codification de la réglementation édictée pour la répartition des produits antérieurement de la compétence de la section de la chimie et notamment les articles 25, 26, 27 et 28;

Vu la décision F. 155 du 12 janvier 1950, parue au *Journal officiel* du 29 janvier 1950, portant provisoirement, à titre d'essai, suspension de la réglementation spéciale concernant les déchets et rognures de peaux non tannés ainsi que les os et sous-produits du travail industriel des os,

Décide :

Art. 1er. — Les dispositions prévues à l'article 1er de la décision F. 155 du 12 janvier 1950 susvisée, sont prorogées pour une nouvelle période de six mois.

Art. 2. — Toute infraction aux dispositions de la présente décision exposera son auteur aux sanctions prévues par la législation en vigueur.

Art. 3. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juillet 1950.

Pour le directeur des industries chimiques chargé de la répartition des produits chimiques :
L'ingénieur en chef,
MOREAU.

Ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs d'orge algérienne.

Il est prévu l'exportation, par la section algérienne de l'office national interprofessionnel des céréales, d'une tranche de 30.000 tonnes d'orge algérienne de la récolte 1950.

Les personnes ou sociétés désireuses de participer à ces opérations peuvent prendre connaissance du cahier des charges à l'office national interprofessionnel des céréales, bureau Afrique du Nord, 21, avenue Bosquet, à Paris (7e). L'adjudication aura lieu le 27 juillet 1950, à dix heures, à l'adresse susvisée.

Les personnes ou sociétés domiciliées dans la métropole auront la faculté de soumissionner à Paris.

Avis aux acheteurs de céréales secondaires d'importation.

A l'occasion du changement de campagne, l'office national interprofessionnel des céréales suspendra temporairement ses ventes de céréales secondaires d'importation, à compter de la publication du présent avis.

Un avis ultérieur précisera les conditions de vente de la campagne 1950-1951.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la santé de l'Aisne.

Un poste de rédacteur est actuellement vacant à la direction départementale de la santé de l'Aisne.

Les rédacteurs titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître et de s'adresser pour tous renseignements au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget, 2e bureau, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la santé des Alpes-Maritimes.

Un poste de rédacteur est actuellement vacant à la direction départementale de la santé des Alpes-Maritimes.

Les rédacteurs titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître et de s'adresser pour tous renseignements au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget, 2e bureau, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la santé des Côtes-du-Nord.

Un poste de rédacteur est actuellement vacant à la direction départementale de la santé des Côtes-du-Nord.

Les rédacteurs titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître et de s'adresser pour tous renseignements au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget, 2e bureau), 7, rue de Tilsitt, à Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la santé de la Meuse.

Un poste de rédacteur est actuellement vacant à la direction départementale de la santé de la Meuse.

Les rédacteurs titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître et de s'adresser pour tous renseignements au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget, 2e bureau), 7, rue de Tilsitt, à Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la population d'Indre-et-Loire.

Un poste de rédacteur est actuellement vacant à la direction départementale de la population d'Indre-et-Loire.

Les rédacteurs en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître et de s'adresser pour tous renseignements au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget, 2e bureau), 7, rue de Tilsitt, à Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la population du Jura.

Un poste de rédacteur est actuellement vacant à la direction départementale de la population du Jura.

Les rédacteurs titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître et de s'adresser pour tous renseignements au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget, 2e bureau), 7, rue de Tilsitt, à Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la santé de la Meuse.

Un poste de commis titulaire est actuellement vacant à la direction départementale de la santé de la Meuse.

Les commis titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître et de s'adresser pour tous renseignements au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget, 2e bureau), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de sténodactylographe à la direction départementale de la population de la Haute-Savoie.

Un poste de sténodactylographe titulaire est actuellement vacant à la direction départementale de la population de la Haute-Savoie.

Les sténodactylographes titulaires, en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population intéressées par cette vacance sont priées de se faire connaître et de s'adresser pour tous renseignements au directeur de l'administration générale du personnel et du budget (2e bureau), ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, à Paris (17e).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TELEGRAPHIQUE

Dernier cours coté en Bourse	20 juillet — Cours relevés après Bourse	DEVISES	21 juillet 1950 — Cours relevés avant Bourse	21 juillet 1950 — Cours coté en Bourse.
349 90	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 90 .....
698 ..	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	698 .. ..
1208 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1209 .. ..
8060 ..	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8065 .. ..
162 80	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, A PARIS
SERVICE DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, A PARIS (8e)

OBLIGATIONS DE 1.000 F 4 1/2 0/0 1930
DE LA
Compagnie du Bourbonnais (P. de Lachomette, Villiers et Cie).
En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

LISTE NUMERIQUE

1° **Des obligations amorties au tirage du 19 juin 1950 et remboursables à partir du 15 septembre 1950 à 1.000 F;**
2° **Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
101 à 120	50	9.241 à 260	45	15.961 à 980	48
161 à 180	48	9.741 à 760	48	15.981	
301 à 320	50	9.761 à 780	48	à 16.000	50
821 à 840	50	9.781 à 800	50	16.081 à 100	49
861 à 880	48	9.821 à 840	48	16.461 à 480	48
1.061 à 080	46	10.341 à 360	48	16.841 à 860	47
1.341 à 360	50	10.801 à 820	49	16.961 à 980	47
1.421 à 440	50	10.821 à 840	48	17.021 à 040	44
1.881 à 900	49	10.881 à 900	46	17.161 à 180	50
1.961 à 980	48	10.961 à 980	48	17.321 à 340	45
2.121 à 140	48	11.161 à 180	49	17.561 à 580	41
2.161 à 180	49	11.461 à 480	49	17.681 à 700	50
2.361 à 380	45	11.601 à 620	46	17.841 à 860	41
2.381 à 400	49	11.701 à 720	50	17.861 à 880	50
2.561 à 580	50	11.721 à 740	46	17.941 à 960	50
2.641 à 660	47	11.741 à 760	48	18.161 à 180	49
2.941 à 960	49	11.801 à 820	49	18.201 à 220	48
3.041 à 060	50	11.841 à 860	47	18.561 à 580	46
3.281 à 300	49	12.041 à 060	46	18.581 à 600	49
3.381 à 400	49	12.081 à 100	48	18.601 à 620	49
3.421 à 440	43	12.101 à 120	50	18.621 à 640	48
3.481 à 500	45	12.221 à 240	49	18.881 à 900	49
3.821 à 840	48	12.501 à 520	50	19.281 à 300	46
4.161 à 180	47	12.521 à 540	46	19.661 à 680	48
4.181 à 200	48	12.661 à 680	48	20.461 à 480	47
4.741 à 760	49	12.781 à 800	46	20.481 à 500	50
4.821 à 840	47	12.901 à 920	49	20.521 à 540	50
4.841 à 860	50	13.041 à 060	50	20.681 à 700	45
4.901 à 920	49	13.061 à 080	50	21.301 à 320	50
4.981		13.101 à 120	47	21.481 à 500	46
à 5.000	47	13.301 à 320	49	21.541 à 560	47
5.421 à 440	47	13.441 à 460	49	21.861 à 880	49
5.561 à 580	47	13.541 à 560	49	21.961 à 980	50
5.761 à 780	50	13.741 à 760	50	22.961 à 980	50
6.581 à 600	47	13.981		23.121 à 140	49
7.561 à 580	46	à 14.000	45	23.221 à 240	46
7.941 à 960	49	14.301 à 320	46	23.661 à 680	50
8.061 à 080	47	14.441 à 460	50	23.801 à 820	49
8.261 à 280	49	15.181 à 200	50	23.841 à 860	49
8.341 à 360	46	15.221 à 240	50	23.881 à 900	48
8.481 à 500	50	15.341 à 360	49	24.641 à 660	47
8.641 à 660	49	15.501 à 520	50	24.861 à 880	50
8.861 à 880	45	15.741 à 760	50	24.881 à 900	47
8.881 à 900	49	15.761 à 780	48	25.581 à 600	48
9.021 à 040	50	15.781 à 800	48	26.001	50
26.041 à 060	49	31.001 à 020	50	35.061 à 080	40
26.261 à 280	46	31.141 à 160	49	35.221 à 240	50
26.501 à 520	49	31.161 à 200	46	35.381 à 400	50
26.621 à 640	49	31.201 à 220	49	35.981	
26.741 à 760	50	31.221 à 240	48	à 36.000	47
26.801 à 820	47	31.581 à 600	48	36.001 à 020	47
26.841 à 860	50	31.621 à 640	48	36.021 à 040	49
26.901 à 920	49	31.641 à 660	48	36.441 à 460	47
26.941 à 960	48	31.821 à 840	50	36.781 à 800	49
27.101 à 120	49	32.041 à 060	45	36.801 à 820	50
27.501 à 520	49	32.101 à 120	49	37.001 à 020	50
27.601 à 620	49	32.281 à 300	50	37.121 à 140	47
27.701 à 720	48	32.581 à 600	47	37.581 à 600	48
27.901 à 920	50	32.721 à 740	44	37.641 à 660	49
28.081 à 100	48	32.741 à 760	49	37.821 à 840	50
28.441 à 460	48	32.881 à 900	48	37.861 à 880	50
28.461 à 480	48	32.901 à 920	47	37.961 à 980	48
28.581 à 600	46	32.961 à 980	50	38.041 à 060	46
28.661 à 680	49	33.221 à 240	45	38.141 à 160	50
28.721 à 740	50	33.461 à 480	50	38.241 à 260	47
28.921 à 940	50	33.541 à 560	42	38.441 à 460	50
29.061 à 065	49	34.141 à 160	48	38.841 à 860	50
29.161 à 180	49	34.221 à 240	49	39.081 à 100	49
29.221 à 240	46	34.401 à 420	50	39.161 à 180	43
29.361 à 380	46	34.481 à 500	49	39.221 à 240	48
29.581 à 600	48	34.581 à 600	45	39.321 à 340	45
29.841 à 860	47	34.701 à 720	43	39.421 à 440	45
30.001 à 020	46	34.781 à 800	49	39.481 à 500	50
30.221 à 240	49	34.881 à 900	41	39.701 à 720	46
30.881 à 900	48	34.941 à 960	48	39.781 à 800	48
30.921 à 940	49	35.021 à 040	48	39.961 à 980	48

SOCIETE ANONYME DES AUTOMOBILES PEUGEOT

CAPITAL : 1.200.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 68 A 104, QUAI DE PASSY, A PARIS
R. C. : Seine n° 78412.

Amortissement des obligations 3 3/4 0/0.

Emprunt septembre 1945.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société anonyme des automobiles Peugeot a procédé, par rachats, à l'amortissement de 520 obligations 3 3/4 0/0, émission septembre 1945, prévu pour le 15 septembre 1949.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1950.

AUX BONS PRODUITS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 17.250.000 F
SIÈGE SOCIAL : 4, PLACE DAUBENTON, NANTES

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission des obligations 5,50 0/0 1950, cette société a procédé au remboursement du solde de cet emprunt, soit 94 obligations, conformément au tableau d'amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 60 obligations 4 0/0 1945, dont le premier amortissement était prévu pour le 15 juin 1950.
En conséquence, aucun tirage n'a été effectué le 15 juin dernier.

Société anonyme des Chaux et Ciments de Lavazière et Lexos

AU CAPITAL DE 60 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 15, RUE DE GENÈVE, ALBI (TARN)

Registre du commerce: Albi 1681.

OBLIGATIONS DE 5 1/2 0/0 1929.

Quatorzième amortissement.

Liste des 320 obligations 5 1/2 0/0 1929 sorties au tirage du 26 juin 1950 et remboursables à 1.000 F à partir du 1er janvier 1951, date à laquelle les intérêts cesseront d'être servis.

18	19	29	36	65
71	88	116	165	227
262	273	351	356	415
423	526	527	560	576
632	686	725	726	756
760	761	778	781	816
839	849	868	869	926
1.073	1.103	1.172	1.173	1.250
1.260	1.309	1.326	1.329	1.332
1.341	1.417	1.500	1.503	1.534
1.541	1.543	1.570	1.584	1.597
1.620	1.624	1.667	1.675	1.690
1.703	1.704	1.792	1.801	1.802
1.826	1.832	1.865	1.956	1.971
1.997	2.116	2.225	2.242	2.284
2.334	2.355	2.380	2.396	2.407
2.473	2.595	2.635	2.646	2.668
2.675	2.705	2.714	2.812	2.827
2.848	2.857	2.889	2.906	2.908
2.953	2.957	2.964	2.977	2.996
3.055	3.103	3.107	3.109	3.172
3.210	3.212	3.217	3.234	3.301
3.304	3.333	3.376	3.460	3.468
3.475	3.503	3.505	3.536	3.589
3.591	3.622	3.642	3.650	3.691
3.736	3.754	3.805	3.876	3.878
3.884	3.900	3.903	3.917	3.919
3.921	3.992	4.030	4.067	4.071
4.099	4.105	4.131	4.187	4.192
4.195	4.229	4.231	4.247	4.254
4.275	4.303	4.341	4.384	4.385
4.386	4.474	4.499	4.520	4.547
4.554	4.557	4.576	4.581	4.586
4.595	4.600	4.648	4.661	4.665
4.673	4.682	4.685	4.763	4.767
4.775	4.790	4.804	4.808	4.812
4.837	4.841	4.844	4.886	4.893
4.916	4.965	4.978	4.981	4.983
4.992	5.008	5.031	5.052	5.130
5.205	5.216	5.218	5.230	5.234
5.259	5.264	5.310	5.316	5.317
5.344	5.359	5.379	5.382	5.434
5.443	5.444	5.446	5.463	5.469
5.470	5.511	5.514	5.564	5.579
5.611	5.632	5.686	5.768	5.778
5.782	5.827	5.833	5.834	5.838
5.866	5.877	5.897	5.910	5.932
5.960	5.970	6.014	6.032	6.056
6.067	6.083	6.133	6.207	6.231
6.257	6.314	6.315	6.316	6.344
6.361	6.367	6.376	6.379	6.380
6.390	6.414	6.415	6.416	6.434
6.455	6.536	6.602	6.610	6.611
6.703	6.720	6.750	6.760	6.779
6.826	6.844	6.866	6.874	6.878
6.977	6.979	7.020	7.026	7.049
7.149	7.150	7.158	7.179	7.210
7.241	7.247	7.252	7.256	7.291
7.343	7.381	7.391	7.393	7.400
7.426	7.454	7.462	7.484	7.511
7.532	7.533	7.565	7.629	7.631
7.660	7.676	7.682	7.711	7.726
7.761	7.772	7.880	7.895	7.910
7.961	7.964	7.981	7.984	7.998

Obligations 5 1/2 0/0 1929 amorties et non encore présentées au remboursement au 1er juillet 1950.

Tirage 1938.

1.502	1.661	3.006	3.250	3.369
3.853	3.918	3.920	4.252	4.366
5.303	5.404	6.126	6.674	6.831
6.919	6.938	7.073		

Tirage 1939.

3.288	3.713	4.666	4.250	4.293
4.705	5.305	6.887	7.132	7.395
7.903				

Tirage 1940.

1.138	1.531	3.003	3.549	3.912
4.129	4.740	6.004	6.728	6.965
7.039	7.229	7.975		

Tirage 1941.

1.383	2.499	2.850	2.867	2.891
3.065	3.068	3.071	3.140	6.088
6.326	6.697	7.060	7.920	

Tirage 1942.

1.304	1.515	2.525	3.025	3.520
3.817	4.004	4.069	4.930	5.038
6.081	6.082	6.084	6.116	6.868
6.934				

Tirage 1943.

867	1.118	1.699	2.365	2.497
2.527	2.529	2.534	2.538	2.897
3.063	3.401	3.453	3.605	3.606
3.716	4.178	4.510	5.099	5.134
5.466	5.507	5.703	5.770	5.995
6.281	6.733	6.862	6.910	7.091
7.228	7.456	7.921		

Tirage 1944.

2.367	2.850	2.896	3.006	3.852
3.986	4.026	4.229	4.337	4.388
4.400	4.840	5.256	5.502	5.609
5.629	6.044	6.183	6.369	6.537
6.984	6.998	7.033	7.089	7.198
7.232	7.303	7.510	7.906	

Tirage 1945.

678	697	1.244	1.428	1.529
2.192	2.647	4.001	4.677	5.102
5.225	5.508	5.587	5.958	6.354
6.492	6.678	6.793	7.216	7.478
7.628				

Tirage 1946.

284	1.564	2.085	2.434	2.818
2.830	2.831	2.958	3.038	4.083
4.942	5.007	5.023	5.026	5.042
5.045	5.049	5.056	5.217	5.319
5.323	5.415	5.998	6.011	6.092
6.227	6.855	6.923	7.002	7.004
7.249	7.509	7.915		

Tirage 1947.

812	1.444	1.516	2.307	2.553
2.604	2.650	2.810	2.982	3.423
3.461	3.731	3.809	4.003	4.726
4.980	5.004	5.094	5.227	5.311
5.366	5.473	5.584	5.597	5.612
6.185	6.191	6.323	6.470	6.823
6.825	6.857	6.865	6.987	6.992
7.000	7.117	7.333	7.382	7.507
7.707	7.900	7.917		

Tirage 1948.

369	473	825	906	933
1.015	1.072	1.121	1.287	1.357
1.374	1.406	1.420	1.481	1.505
1.530	1.552	1.558	1.791	2.009
2.037	2.117	2.375	2.533	2.755
2.948	2.979	2.987	3.002	3.125
3.269	3.421	3.424	3.610	3.674
3.910	3.918	4.056	4.132	4.453
4.462	4.636	4.709	4.713	4.933
5.095	5.097	5.266	5.267	5.289
5.373	5.452	5.522	5.607	5.636
5.646	5.652	5.791	5.855	5.922
5.951	5.993	6.017	6.221	6.269
6.603	6.682	6.737	6.913	6.914
6.918	6.945	6.955	6.956	7.046
7.301	7.369	7.435	7.957	7.958
3.981	4.133	4.261	4.280	4.383
4.401	4.402	4.508	4.549	4.563
4.590	4.676	4.689	4.781	4.784
4.855	4.860	5.083	5.096	5.101
5.107	5.120	5.279	5.310	5.405
5.424	5.491	5.520	5.592	5.619
5.638	5.644	5.667	5.668	5.873
5.874	5.909	5.929	5.937	5.948
6.006	6.009	6.021	6.077	6.138
6.224	6.231	6.324	6.335	6.394
6.405	6.465	6.585	6.586	6.742
6.757	6.839	6.863	6.867	6.941
7.001	7.024	7.032	7.040	7.047
7.112	7.126	7.209	7.236	7.239
7.273	7.307	7.422	7.425	7.446
7.461	7.482	7.495	7.496	7.497
7.526	7.531	7.541	7.697	7.864
7.866	7.976			

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 novembre 1949: page 11458, 2e colonne, tirage 1944, au lieu de: « 7.900 », lire: « 7.906 »; tirage 1948, au lieu de: « 2.395 », lire: « 2.375 ».

SOCIETE D'ELECTRICITE MORS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 19, RUE LA FAYETTE, A PARIS

Registre du commerce: Seine 208871 B.

Obligations 4 1/4 0/0 1913 de 2.000 F.

Septième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er août 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1945 à 1949 ont été couverts par rachats en Bourse.

Numéros des titres sortis au tirage antérieur et non encore présentés au remboursement.

1.612 à 1.616.

SCHNEIDER & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 2.610.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 42, RUE D'ANJOU, PARIS

R. C.: Seine: n° 112622.

Obligations 4 0/0 1946.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a racheté en Bourse les 916 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er septembre 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Le gérant.

PAPETERIES DE LEDAR

(Anciens établissements Matussière et Forest.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 45 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: GRENOBLE, 7, COURS JEAN-JAURÈS

Registre du commerce: Grenoble n° 819.

La Société des papeteries de Lédar, usant des droits qu'elle s'est réservés au moment de l'émission, a racheté en Bourse les 39 obligations 4 0/0 1915 dont l'amortissement est prévu pour le 15 septembre 1950.

En conséquence, il ne sera procédé cette année à aucun tirage au sort.

(Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 17 juillet 1942.)

Numéros des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

Amortissement du 15 mars 1947.

377.

Amortissement du 15 mars 1948.

127 266 802 816 914 949 962.

BILANS DE SOCIÉTÉS

LA POPULAIRE

COMPAGNIE ANONYME FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

ENTREPRISE PRIVÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

CAPITAL SOCIAL: 150 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERSES

Siège social : 128, rue de Rennes, Paris (6e)

Registre du commerce: Seine 78288.

ETAT A-1. **Bilan au 31 décembre 1949.**

ACTIF	
Placements:	
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:	
A) Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats	4.087.431.739 48
B) Autres valeurs sans affectation spéciale (art. 163 du décret)	341.166.576 70
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances:	
1. Valeurs de l'article 153, admises en représentation des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats (nettes de dette gagée; dette gagée nulle)	10.066.192 »
Créances et espèces:	
Créances pour dépôts de garantie effectués par la société	89.515 »
Espèces en caisse au siège social	222.506 »
Banques et chèques postaux	4.692.746 »
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers:	
a) Espèces en caisse dans les agences	272.524 65
c) Primes à recevoir: quittances de moins de trois mois de date (art. 159 du décret du 30 décembre 1938)	24.882.326 »
d) Primes à recevoir: quittances de plus de trois mois de date	9.430.565 25
Créances en compte courant sur les cessionnaires	23.811.741 81
Réserves techniques:	
Réserves mathématiques à la charge des cessionnaires	1.266.096.129 75
Autres réserves techniques à la charge des cessionnaires	78.132 »
Divers:	
Créances diverses (débiteurs divers)	21.827.169 35
Intérêts échus et non recouvrés	42.156.339 80
Loyers échus et non recouvrés	2.607.416 »
Intérêts courus et non recouvrés (sur placements figurant à l'actif pour leur valeur en capital)	71.052.331 94
Loyers courus et non recouvrés	5.172.465 »
Mobilier, matériel et agencement	1 »
Total	6.027.056.540 73

PASSIF	
Capital social: actions entièrement libérées	150.000.000 »
Fonds de réserve extraordinaire	28.139.658 80
Réserves et engagements réglementés:	
I. — Réserves diverses:	
Réserve d'amortissement des immeubles	2.101.862 »
Réserve de garantie	31.911.176 »
II. — Engagements de la société envers les assurés ou bénéficiaires de contrats (réserves techniques, art. 149, 1°, du décret du 30 décembre 1938):	
Réserves mathématiques, affaires directes, réassurances non déduites:	
Pour risques en cours	4.217.135.923 »
Pour sinistres à payer	9.906.492 31
Pour capitaux échus et non payés	9.186.930 36
Pour rachats à payer	453.515 95
Réserves pour bénéfices non distribués annuellement aux assurés:	
Participations dues à payer aux assurés	5.871.413 35
Comptes de bénéfices en faveur des assurés	43.253.631 »
Réserve de capitalisation	16.907.920 »
III. — Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles:	
Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	68.378.709 10
Dettes immédiatement exigibles (autres que celles prévues explicitement ci-après)	12.380.115 74
IV. — Dettes pour dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers autres que les cessionnaires (art. 149, 3°, du décret):	
Provisions de primes et autres dépôts de garantie en espèces	17.116.028 95
Dettes et provisions diverses:	
Dettes envers les agents et courtiers	49.611.883 30
Dettes pour valeurs ou espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques de réassurances cédées:	
Espèces	1.215.115.711 75
Dettes en compte courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires	9.611.988 »
Loyers et revenus perçus d'avance	1.269.949 52
Autres provisions pour annulation éventuelle de créance et pour variation éventuelle de la valeur des postes d'actif:	
Provision destinée à faire face aux moins-values mobilières	280.488 »
Provision pour annulation de primes à recevoir	3.131.000 »
Provision pour travaux de réparation et d'entretien des immeubles	878.874 »
Provisions diverses	10.150.000 »
Résultats:	
Excédents de recettes reportés des exercices antérieurs	»
Excédent de recettes de l'exercice	90.026.946 60
Total	6.027.056.540 73

ETAT A-2. **Etat détaillé de profits et pertes (exercice 1949).**

DEBIT			CREDIT		
1re partie. — Résultats des opérations d'assurances			*1re partie. — Résultats des opérations d'assurances.*		
Sinistres survenus:			Primes émises et accessoires de primes nets d'impôts et nets d'annulations:		
a) Assurances vie et décès.....	61.721.139 »		*b*) Primes mensuelles.....	1.932.188.296 05	
b) Assurances complémentaires, invalidité	20.843.238 65		*d*) Surprimes d'assurances complémentaires, invalidité.	156.327.657 05	
		82.564.378 65			2.088.515.953 10
Capitaux et arrérages échus.....		29.580.976 »	Coûts de polices, nets d'annulations.....		15.983.063 »
Rachats effectués.....		5.922.629 »	Part des réassureurs:		
Commissions payées et à payer.....		473.149.957 36	*a*) Dans les sinistres survenus:		
Primes cédées en réassurance et rétrocédées.....		582.803.689 19	1. — Assurance vie et décès.....		18.583.817 75
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice (réassurances non déduites):			2. — Invalidité (sinistres à la charge de l'assurance complémentaire).....		306.301 »
a) Réserves mathématiques pour risques en cours (valeur actuelle des engagements de la société envers les assurés et les rentiers):			*b*) Dans les capitaux et arrérages échus.....		1.612.927 20
Assurances principales et complémentaires.	4.217.135.933 »		*c*) Dans les rachats effectués.....		1.879.820 70
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent afférentes à la partie du portefeuille réassurée		886.685.010 85	Réserves techniques afférentes à la partie du portefeuille réassurée au 31 décembre de l'exercice....		1.266.174.261 75
Autres éléments de débit imputables aux catégories.		39.996.924 05	Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent (réassurances non déduites):		
Frais généraux et impôts à la charge de la société..		335.987.977 89	*a*) Réserves mathématiques pour risques en cours (valeur actuelle des engagements de la société envers les assurés et les rentiers). Assurances principales et complémentaires.....		2.826.079.487 »
2e partie. — Gestion générale.			Intérêts crédités aux réserves mathématiques.....		115.840.991 »
Pertes sur réalisations de valeurs mobilières et immobilières		53.123 »	Autres éléments de crédit imputables aux catégories		405.019.120 15
Moins-values par estimation de valeurs.....		4.174.560 »	*2e partie. — Gestion générale.*		
Pertes diverses.....		1.617.197 86	Revenus des valeurs mobilières.....		111.495.909 32
Amortissement réglementaire des immeubles (art. 172, décret du 30 décembre 1938).....		2.101.872 »	Revenus des immeubles.....		5.881.243 15
Réserves ou provisions au 31 décembre:			Revenus des prêts hypothécaires.....		827.223 46
Réserve de capitalisation.....		16.907.920 »	Revenus des autres valeurs.....		21.548.444 83
Réserve de garantie.....		34.941.476 »	Bénéfices sur réalisations de valeurs mobilières et immobilières		3.888.936 »
Provision destinée à faire face aux moins-values mobilières		280.488 »	Plus-values par estimation de valeurs.....		5.195.430 »
Provision pour annulation de primes à recevoir.		3.431.000 »	Revenus, intérêts et bénéfices divers.....		1.481.790 49
Provision pour travaux de réparation et d'entretien des immeubles.....		878.874 »	Report des réserves ou provisions au 31 décembre de l'exercice précédent:		
Provisions diverses.....		10.450.000 »	Réserve de capitalisation.....		13.058.027 »
Autres éléments de débit.....		4.500.772 52	Réserve de garantie.....		23.508.430 »
Intérêts crédités aux réserves mathématiques.....		115.840.991 »	Provision destinée à faire face aux moins-values mobilières		280.488 »
Solde créditeur:			Provision pour pertes éventuelles sur prêts hypothécaires		190.000 »
Solde des opérations de l'exercice.	90.026.946 60		Provision pour annulation de primes à recevoir..		2.503.000 »
Reliquat des exercices antérieurs.	»		Provision pour travaux de réparation et d'entretien des immeubles.....		878.874 »
		90.026.946 60	Provisions diverses.....		7.708.000 »
			Autres éléments de crédit.....		1.044.228 07
			Report ou reliquat des bénéfices des exercices antérieurs		»
Total général.....		6.969.451.786 97	Total général.....		6.969.451.786 97

REPARTITION DU SOLDE CREDITEUR

Au compte de bénéfices des assurés participants.....	68.000.000 »
A la disposition du conseil d'administration.....	1.452.694 66
Aux actionnaires, à titre de dividende.....	12.000.000 »
Au fonds de réserve extraordinaire	8.574.251 94
Total	90.026.946 60

MUTUELLE GÉNÉRALE FRANÇAISE VIE

Société d'Assurances sur la Vie à forme mutuelle

RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

Siège Social : LE MANS

Etat A-1. **Bilan au 31 décembre 1949.**

ACTIF

Placements:		
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger		4.139.695
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:		
A) Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats:		
Valeurs admises sans limitation	2.215.623.739	
Autres valeurs.		
Immeubles	714.936.685	
Obligations et actions	875.031.897	
Prêts hypothécaires:		
En cours	64.294.711	
Saisis et réalisés	2.102.475	
Prêts à des collectivités	109.120.327	
Valeurs admises en couverture d'engagements contractés à l'étranger	165.612.392	
Avances sur polices	119.120.564	
Nues propriétés	3.605.598	
B) Autres valeurs sans affectation spéciale (art. 163 du décret du 30 décembre 1938):		
Valeurs énumérées au paragraphe 1er de l'article 153	18.127.663	
		4.298.175.481
Valeurs admises sans limitation en cours de remboursement		994
V. — Valeurs grevées d'hypothèques en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances		44.112.290
Créances pour espèces remises aux cédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées		23.118.851
Créances pour dépôts de garantie effectués par la société		545.698
Espèces en caisse au siège social		75.691.136
Banques, chèques postaux		196.170.187
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers:		
a) Espèces en caisse dans les agences		17.912.220
b) Primes à recevoir: quittances de moins de trois mois de date (art. 159 du décret du 30 décembre 1938)		81.274.020
c) Primes à recevoir: quittances de plus de trois mois de date		10.827.078
d) Autres créances sur les agents et courtiers		28.798.015
Quittances moratoriées		1.051.918
Créances en compte courant sur les réassureurs		14.975.049
Réserves mathématiques à la charge des cessionnaires		613.875.844
Réserves mathématiques à la charge des rétrocessionnaires		139.763
Autres réserves techniques à la charge des réassureurs:		
Pour sinistres		4.366.530
Pour capitaux échus		491.767
Pour rachat		137.975
Créances diverses (débiteurs divers)		19.009.061
Intérêts échus et non recouvrés		5.911.609
Intérêts courus et non recouvrés (sur placements figurant à l'actif pour leur valeur en capital)		47.139.523
Loyers échus et non recouvrés		4.700.512
Eléments d'actif immobilisé:		
Espèces consignées après vente d'immeubles		20.000
Créances garanties par privilège de vendeur		2.998.921
Autres éléments d'actif:		
Impôts avancés par la société		329.526
Fonds de cautionnement étranger à amortir		490.000
Caisse de retraites et de prévoyance du personnel des sociétés d'assurances		118.976
Majorations de rentes viagères (loi du 2 août 1949)		20.000
Total général		**5.487.208.691**

PASSIF

Fonds d'établissement et de développement:		
Décret du 6 janvier 1947	20.434.640	
Décret du 19 août 1949	29.565.360	
		50.000.000
Réserve de garantie		33.690.756
Réserve pour cautionnement		1.264.358
Réserve spéciale pour réévaluation des immeubles (décret du 19 août 1949)		162.813.569
Engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats (réserves techniques) art. 149, 1°, du décret du 30 décembre 1938):		
1. Réserves mathématiques (valeur actuelle des engagements de la société envers les assurés et les rentiers), affaires directes, réassurances non déduites:		
a) Pour risques en cours		1.192.091.383
b) Pour sinistres à payer		47.596.542
c) Pour arrérages échus et non payés		520.431
d) Pour capitaux échus et non payés		25.365.987
e) Pour rachats à payer		3.090.638
f) Pour fonds de solidarité des risques de guerre		81.134
2. Réserves pour bénéfices non distribués annuellement aux assurés.		
a) Participations dues à payer aux assurés		9.552.252
b) Comptes de bénéfices répartis aux assurés		1.312.652
3. Autres réserves techniques (affaires directes, réassurances non déduites):		
a) Réserve spéciale de prévoyance (assurances collectives)		11.555.989
4. Réserves techniques des acceptations en réassurances (rétrocessions non déduites):		
a) Réserves mathématiques pour risques en cours		31.614.651
b) Réserves mathématiques pour sinistres, capitaux et rachats à payer		2.677.790
Réserve de capitalisation		65.686.855
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles (art. 149, 2° du décret du 30 décembre 1938):		
a) Dettes fiscales et autres dettes privilégiées		58.708.352
b) Dettes immédiatement exigibles		17.178.217
Dettes pour dépôts de garantie des tiers autres que les cessionnaires (art. 149, 3°, du décret):		
a) Dépôts de garantie en espèces		1.753.599
Réserve de prévoyance en faveur des employés et agents de la société (art. 149, 5°, du décret)		24.163.779
Dettes pour allocation à la caisse de prévoyance en faveur des employés de la société		2.936.886
Dettes envers les agents et courtiers		4.111.369
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques de réassurances cédées		591.607.651
Dettes en compte courant envers les réassureurs et coassureurs		35.833.198
Loyers et revenus perçus d'avance		1.617.009
Dettes diverses (créditeurs divers)		51.659.701
Réserves ou provisions pour dettes incertaines ou éventuelles:		
Réserve pour éventualités diverses		1.500.000
Provision pour frais de surveillance et de contrôle		1.616.001
Autres réserves ou provisions pour annulation éventuelle de créances et pour variation éventuelle de la valeur des postes d'actif:		
Provision pour sinistres connus après clôture de l'exercice		5.000.000
Réserve pour dépréciation d'immeubles		9.046.552
Réserve pour intérêts échus et non recouvrés		2.760.000
Réserve pour pertes de loyers		1.500.000
Réserve pour pertes sur quittances échues et non recouvrées		1.000.000
Réserve pour ouvertures de crédit à échoir		7.900
Réserve pour fluctuation du cours des valeurs		1.825.500
Provision pour liquidation de compte de réassureur		767.000
Provision pour créances douteuses		80.118
Autres éléments du passif:		
Fonds de régularisation des répartitions en faveur des sociétaires		26.291.473
Total général		**5.487.208.691**

Etat A-1 **Etat détaillé de profits et pertes.**

DEBIT	
1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*	
Sinistres survenus (assurances vie et décès)	135.518.066
Capitaux et arrérages échus	213.065.110
Rachats effectués	51.437.866
Commissions payées et à payer	200.530.553
Primes cédées en réassurances et rétrocédées	113.352.747
Pertes sur les nues propriétés	218.353
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice (réassurances non déduites):	
a) Réserves mathématiques pour risques en cours (valeur actuelle des engagements de la société envers les assurés et les rentiers)	4.226.735.434
c) Autres réserves techniques:	
Fonds de solidarité des risques de guerre	81.134
Réserve spéciale de prévoyance (assurances collectives)	11.565.989
Réserves mathématiques versées pour cessation de contrats de réassurances	13.103.284
Réserves techniques du 31 décembre de l'exercice précédent à la charge des réassureurs	591.223.111
Autres éléments de débit imputables aux catégories:	
Quittances réglées par transformation de contrats d'assurés mobilisés	62.827
Frais généraux et impôts à la charge de la société	221.185.461
2e PARTIE — *Gestion générale.*	
Intérêts crédités aux réserves mathématiques	127.184.777
Frais de gestion autres que les frais généraux et les impôts	12.263.109
Remise en état d'immeubles	1.465.424
Moins-value par estimation de valeurs	8.617.158
Moins-value sur conversion de monnaies étrangères	4.059.048
Allocation à la caisse de prévoyance du personnel	2.397.159
Allocation à la réserve de prévoyance du personnel	98.596
Amortissement réglementaire des immeubles (art. 172 D. 38)	3.736.169
Autres amortissements	1.172.911
Réserves ou provisions au 31 décembre de l'exercice:	
Réserve de capitalisation	66.686.855
Réserve de garantie	33.660.756
Réserve pour cautionnement pour opérations à l'étranger	4.264.358
Réserve pour fluctuation du cours des valeurs	1.825.500
Autres éléments de débit:	
Intérêts sur créances hypothécaires	85.600
Intérêts sur excédents capitalisés	46.780
Intérêts servis sur dépôts en espèces effectués par des compagnies de réassurances	23.941.726
Intérêts versés pour règlements différés	1.107.478
Intérêts du fonds de solidarité des risques de guerre	2.241
Majorations de rentes viagères sur immeubles (loi du 25 mars 1919)	151.500
Constitution du fonds d'établissement et de développement (décret du 19 août 1949, art. 4)	29.565.360
Solde créditeur de l'exercice	8.259.111
Total général	6.111.751.857

CREDIT	
1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*	
Primes émises et accessoires de primes, nets d'impôts et nets d'annulations:	
a) Primes uniques	63.621.129
b) Primes annuelles	978.263.350
d) Primes d'assurances complémentaires, invalidité	1.474.892
e) Coûts de polices et accessoires de primes	3.260.330
Part des réassureurs:	
a) Dans les sinistres survenus (assurances vie et décès)	12.114.912
b) Dans les capitaux et arrérages échus	26.303.679
c) Dans les rachats effectués	8.446.834
Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre de l'exercice	611.015.697
Réserves techniques du 31 décembre de l'exercice précédent (réassurances non déduites):	
a) Réserves mathématiques pour risques en cours (valeur actuelle des engagements de la société envers les assurés et les rentiers)	3.840.763.247
c) Autres réserves techniques:	
Fonds de solidarité des risques de guerre	62.759
Réserve spéciale de prévoyance (assurances collectives)	6.047.854
Fonds de solidarité des risques de guerre	20.575
Primes constituées par virements de réserves	101.981
Remboursement de réserves mathématiques cédées sur le portefeuille de La Royale	6.135
Réserves mathématiques reçues pour cessation de contrats de réassurances	21.128.517
Autres éléments de crédit imputables aux catégories	30.052.095
Intérêts crédités aux réserves mathématiques	127.184.777
2e PARTIE. — *Gestion générale.*	
Revenus des valeurs mobilières	139.941.569
Revenus des immeubles	12.046.679
Revenus des prêts hypothécaires	4.310.625
Revenus des autres valeurs	13.502.390
Bénéfice sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières	42.683.738
Revenus sur créances pour dépôts de garantie remis aux cédants	1.230.610
Plus-value par estimation de valeurs (reprise de la moins-value au 31 décembre précédent)	8.686.307
Plus-value sur conversion de monnaies étrangères	106.611
Report des réserves ou provisions du 31 décembre de l'exercice précédent:	
Réserve de capitalisation	66.620.978
Réserve de garantie	28.427.642
Réserve pour cautionnement pour opérations à l'étranger	3.873.933
Réserve pour fluctuation du cours des valeurs	1.806.186
Autres éléments de crédit:	
Prélèvement de la réserve spéciale de réévaluation des immeubles (décret du 6 janvier 1947, art. 8, 2e alinéa)	25.628.726
Prélèvement sur la réserve spéciale de réévaluation des immeubles (décret du 19 août 1949, ar. 4)	29.565.360
Recettes diverses	518.900
Total général	6.111.751.857

Etat A-8.

Récapitulation

DESIGNATION DES CATÉGORIES DE PLACEMENTS	VALEUR ESTIMÉE selon les règles de l'article 170-1° du décret du 30 décembre 1938.	VALEUR, d'après le cours de Bourse ou estimée selon les règles de l'article 170-2° du décret du 30 décembre 1938 ou valeur de réalisation estimée selon les règles du droit commun des sociétés.	VALEUR FIGURANT à l'actif du bilan.
	francs.	francs.	francs.
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement à la caisse des dépôts et consignations:			
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	»	»	»
b) Valeurs prêtées à la société	»	»	»
Total I	»	»	»
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger:			
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	4.139.695	4.025.238	4.139.695
b) Valeurs prêtées à la société	»	»	»
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:			
A — Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats:			
a) Valeurs amortissables admises sans limitation par l'article 153	2.212.110.897	1.731.630.217	2.203.463.739
b) Autres valeurs admises par l'article 153	1.635.929.170	1.670.670.634	1.635.929.170
Total (*a* + *b*)	3.848.040.067	3.402.300.851	3.839.392.909
c) Valeurs admises en couverture d'engagements pris à l'étranger	331.882.905	321.579.171	331.882.905
d) Avances sur polices	94.866.406	94.866.406	94.866.406
e) 1. — Nues propriétés et usufruits de valeurs visées à l'article 153	3.605.598	2.198.871	3.605.598
2. — Nues propriétés et usufruits d'autres valeurs	»	»	»
Total III A	4.278.394.976	3.820.945.299	4.269.747.818
B — Valeurs visées à l'article 163 du décret	18.427.663	14.642.414	18.427.663
IV. — Valeurs remises par les réassureurs immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société.			
a) Valeurs visées à l'article 153 du décret	»	»	»
b) Autres valeurs	»	»	»
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances:			
a) Valeurs de l'article 153 du décret	21.687.962	18.326.541	21.687.962
b) Autres valeurs	22.751.328	22.751.328	22.751.328
VI. — Autres valeurs détenues par la société	»	»	»
Total général	4.315.404.624	3.880.693.520	4.336.757.466
Totaux partiels:			
1. Valeurs de l'article 153 (III *a* + III *b* + III *e* n° I + IV *a* + V *a*)	3.873.333.627	3.422.826.263	3.861.686.169
2. Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 ou 171 du décret du 30 décembre 1938 (I *a* + II *a* + III *b* + III *c* + III *e* + V)	2.019.999.658	2.039.554.783	2.019.999.658
3. Total des valeurs mobilières (valeurs remisées exclues)	3.335.530.432	2.870.819.328	3.326.883.274
4. Total des immeubles	714.936.085	714.936.085	714.936.085
5. Total des prêts hypothécaires et ouvertures de crédit	66.397.216	66.397.216	66.397.216
6. Total des placements autres que les valeurs mobilières, les immeubles et les prêts hypothécaires ou ouvertures de crédit.	228.540.891	228.540.891	228.540.891
Total (3+4+5+6) égal au total (I *a* + II *a* + III + V).	4.315.404.624	3.880.693.520	4.336.757.466

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 19 mai 1950, le président du tribunal de première instance de Metz a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à:

Muller, place Saint-Thiébault, à Metz;
Mayer (Anne), épouse Antoine Steyer, à Lauterbach,

et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur départemental de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 30 mai 1950, le président du tribunal de première instance de Metz a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à:

Mme veuve Wolfraum (Matthausen), 96, route de Plappeville, ban Saint-Martin, Lessy n° 2;
Schwartz, 69, rue Wilson, Ars-sur-Moselle;
Schehak, avenue de la Liberté, Metz, ban Saint-Martin;
Vogelgesang (Arnold), 261, rue de Metz, Hagondange;
Walstaff (Hugo), 84, route de Bouzonville, Saint-Julien;
Hemmer (Henrich), 26, rue de Verdun, Metz;
Docteur Hoffmann, 88, rue de Lessy, Plappeville;
Hoffmann, 46, route de Metz, ban Saint-Martin,

et a nommé l'administration de l'enrezistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur départemental de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 19 mai 1950, le président du tribunal civil de Metz a donné mainlevée des mesures de séquestre dont furent l'objet, à la date du 4 février 1949, les biens appartenant à Kraemer, née Spieles (Catherine), 2, rue du Moulin, à Moyeuvre-Grande.

Par ordonnance en date du 28 juin 1950, le président du tribunal civil de Bizerte a nommé le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre des biens, droits et intérêts appartenant au docteur Originario (Francesco), en remplacement de MM. François (Claude) et Ballarini (Antoine), administrateurs séquestres provisoires.

Par ordonnance en date du 27 juin 1950, le président du tribunal civil de Bizerte a nommé le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à Mme Fontana (Albina), épouse Bonano (Giovanni), en remplacement de M. Aupeicle, administrateur séquestre provisoire.

Par ordonnance en date du 22 juin 1950, le président du tribunal civil de Bizerte a nommé le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à Domingo (Annella), en remplacement de MM. Espitallier et Anielh Beaumont, administrateurs séquestres provisoires.

Par ordonnance en date du 22 juin 1950, le président du tribunal civil de Bizerte a nommé le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à Almanza (Giacomo), en remplacement de MM. Aupelde, Morin et Decoux, administrateurs séquestres provisoires.

Par ordonnance en date du 4 juillet 1950, le président du tribunal de première instance de Saverne a donné mainlevée du séquestre placé sur les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Steibel (Jacques), cultivateur à Hesse (Moselle). Ordonnance de mise sous séquestre du 20 juillet 1915.

Par ordonnance en date du 4 juillet 1950, le président du tribunal civil de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Chevel (Victorine), veuve de Bojarzin (Frédéric), demeurant à Wiesbaden, 13, Klopstockstrasse (Allemagne), sujet ennemi, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

AVIS DIVERS

Holding Company de la Grande Compagnie des Télégraphes du Nord

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL: COPENHAGUE

Le conseil d'administration de la Holding Company de la Grande Compagnie des Télégraphes du Nord communique:

L'assemblée générale ordinaire aura lieu à Copenhague, le jeudi 17 août 1950, à quatorze heures.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée la distribution suivante pour le 22e exercice:

Dividende total 8 0/0, savoir cour. dan. 4,32 par action de cour. dan. 54, valeur nominale.

Report à l'exercice suivant, cour. dan. 3.056,20 (trois mille cinquante-six couronnes vingt œre).

Conformément à l'article 12 des statuts, seuls peuvent voter à l'assemblée générale les titulaires d'actions nominatives inscrites sur les registres de la société six mois au moins avant la date fixée pour l'assemblée. Des cartes d'admission à l'assemblée générale seront délivrées au siège social, à Copenhague, au plus tard trois jours avant la date de l'assemblée, et au bureau de la compagnie, à Londres, 5, St-Helen's Place, au plus tard huit jours avant.

INVALIDITÉ

Par décision de la 2e chambre civile de la cour suprême de justice du canton de Zurich du 9 juin 1950, l'invalidité des titres suivants a été prononcée:

A) Deux obligations à 4 0/0 de l'Union des banques suisses de F 1.000 de nominal chacune:

N° 21571 émise le 7 novembre 1934, échue le 6 novembre 1939;
N° 21653 émise le 25 mai 1936, échue le 20 mai 1940.

B) Trois obligations à 4 0/0 du Crédit suisse de F 500 de nominal chacune:

N° 450059 émise le 6 novembre 1934, échue le 6 novembre 1939;
N° 450090 émise le 20 mai 1935, échue le 20 mai 1940;
N° 450099 émise le 19 mars 1936, échue le 19 mars 1941.

C) Cinq obligations à 4 0/0 du Crédit suisse de F 1.000 de nominal chacune:

N° 460849 émise le 3 janvier 1935, échue le 3 janvier 1940;
N° 460850 émise le 3 janvier 1935, échue le 3 janvier 1940;
N° 461268 émise le 20 mai 1935, échue le 20 mai 1940;
N° 461303 émise le 6 janvier 1936, échue le 6 janvier 1941;
N° 461304 émise le 6 janvier 1936, échue le 6 janvier 1941.

Zurich, le 4 juillet 1950.

Au nom du tribunal d'arrondissement de Zurich, 5e département.

Le greffier extraordinaire,
DR. ROMANG.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Serge Radechevitch, né le 26 avril 1904 à Viborg (Russie), demeurant à Belfort, 4, rue Dauphin, naturalisé Français par décret du 26 septembre 1929, sollicite du garde des sceaux l'autorisation de substituer à son nom patronymique celui de Radet.

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Etude de Me Dubernet de Boscq, avoué à Bordeaux, 16, rue du Parlement-Sainte-Catherine.

(Extrait prescrit par l'article 770 du code civil.)

Suivant jugement de la chambre du conseil du tribunal civil de Bordeaux en date du 28 juin 1950, rendu sur la requête présentée au nom de Mme Anne Blum, veuve Georges Rolin, demeurant à Bordeaux, 55, rue de Ségur et de Georges Rolin, demeurant à Bègles, 27, rue Buffon, agissant en qualité d'héritiers de Georges Rolin, père et époux des susnommés.

Il leur a été donné acte de leur demande d'envoi en possession de la succession de Françoise Bazeilles, épouse en premières noces Georges Rolin, décédée en son domicile à Bordeaux, 55, rue de Ségur, le 7 septembre 1924, sans laisser aucun héritier légitime ou naturel connu au degré successible et avant d'y faire droit il a été ordonné par ledit jugement qu'il serait publié par extrait conformément aux prescriptions de la loi.

Pour extrait certifié conforme:

A Bordeaux, le 12 juillet 1950.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

9 juin 1950. Déclaration à la préfecture de la Martinique. **Fédération departementale des chasseurs du département de la Martinique.** But: défendre les intérêts de la chasse dans le département (répression du braconnage, conservation et protection du gibier). Siège social: 29, rue Ernest-Renan, à Fort-de-France.

22 juin 1950. Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône. **Commune libre des Cités.** But: organisation de fêtes et de manifestations dont le revenu sera employé à subventionner les œuvres sociales de la commune et à secourir les nécessiteux et maintenir entre ses membres des relations de bonne camaraderie. Siège social: usine Coste-Caumartin, 4, rue de Verdun, à Arc-lès-Gray.

23 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des locataires de la rue Basly.** But: défense des intérêts des locataires. Siège social: café Léo, 87, avenue Gabriel-Péri, Asnières.

23 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre. **Football-Club baroussais.** But: pratique des exercices physiques et du football. Siège social: mairie de Siradan.

24 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis du Clan de l'Eau-Vive.** But: groupement des amis s'intéressant aux activités de ce clan. Siège social: 5, rue de Turbigo, Paris.

24 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Confolens. **Etoile sportive de Lesterps.** But: pratique des sports. Siège social: école publique de garçons de Lesterps.

24 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. Association **Institution Jeanne-d'Arc.** But: éducation et instruction d'enfants; fondation et entretien d'écoles, garderies, patronages et tous établissements similaires en tous lieux. Siège social: 11, rue Champailler, Calais.

24 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. **Sidi-Brahim de Neufchâteau et environs.** But: maintenir entre les adhérents des liens de bonne camaraderie, l'esprit de corps et les traditions de l'arme; aider moralement et pécuniairement les adhérents; honorer les morts des deux guerres et, en particulier, les chasseurs. Siège social: hôtel de ville de Neufchâteau.

26 juin 1950. Déclaration au gouvernement général de l'Algérie, direction des territoires du Sud. **Aéro-Club d'El-Oued.** But: pratique des sports aériens. Siège social: chez le président, M. Doglione, à El-Oued.

27 juin 1950. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Comité des fêtes du Village-Noir.** But: organisation de jeux, bals, concerts, fêtes. Siège social: 612, rue de Paris, Sotteville-lès-Rouen.

27 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Amicale des anciens prisonniers de guerre et requis de la commune d'Etalondes.** But: grouper les anciens prisonniers et requis de la commune; défendre les intérêts des membres. Siège social: mairie d'Etalondes.

29 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Amis et auxiliaires de la profession.** But: ouverture et gestion d'établissement d'enseignement professionnel. Siège social: rue de Jarnigande (face à la rue Barnabé-Brisson), Fontenay-le-Comte.

30 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Forcalquier **Centre familial ménager et agricole de Forcalquier.** But: assurer le fonctionnement du centre ménager de la Simonette et, pendant l'été, d'une colonie sanitaire éducative pour fillettes. Siège social: centre de la Simonette, quartier de la Tomie, Forcalquier.

30 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. **Société pour la gestion du foyer rural de Ruffey-les-Beaune.** But: éducation, information technique et émancipation intellectuelle et sociale de la jeunesse rurale locale. Siège social: mairie de Ruffey-les-Beaune.

1er juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Vesoul. **Gaule montbozonnaise.** But: association de pêche et pisciculture pour lutter contre le braconnage et la pollution des rivières; encourager la surveillance; assurer la destruction des animaux nuisibles et le repeuplement des cours d'eau. Siège social: mairie de Montbozon.

1er juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Union locale des anciens combattants prisonniers de guerre de Fauville-en-Caux (1939-1945).** But: maintenir entre les anciens combattants prisonniers de guerre et leur famille des liens de camaraderie créés et entretenus aux camps. Siège social: mairie de Fauville-en-Caux.

3 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale sportive A. C.-Delco-Remy.** But: pratique de tous les sports régis en fédération. Siège social: 95, boulevard de Lorraine, Clichy.

3 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Union commerciale et artisanale de Lillebonne et du canton.** But: développer et défendre les intérêts commerciaux de ses sociétaires dans les cas où ils sont engagés. Siège social: au domicile du président, M. Debreu, 13, rue Thiers, Lillebonne.

3 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Morlaix. **Comité des fêtes de Sizun.** But: organiser des fêtes locales, des concours agricoles ou toute autre réjouissance intéressant la commune. Siège social: mairie de Sizun.

3 juillet 1950. Déclaration à la préfecture du Doubs. **Centre départemental des indépendants du Doubs.** But: animer et coordonner les efforts de tous les républicains soucieux de conserver leur totale liberté de vote en défendant le libéralisme politique, économique et social. Siège social: chez M. Simonin, secrétaire général, 1, rue Charles-Fourier, Besançon.

4 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de Guy de Maupassant.** But: réunir ceux qui aiment l'œuvre de Guy de Maupassant et qui se soucient de perpétuer sa mémoire. Siège social: 106, rue de l'Université, Paris.

4 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Boule rouillée.** But: pratiquer le sport boules. Siège social: mairie de Rustiques.

4 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Maisons familiales de vacances.** But: procurer à tous les membres des familles réunies des vacances reposantes en rapport avec leurs besoins, autant qu'avec leurs possibilités, grâce à des services collectifs d'ordre matériel et éducatif. Siège social: 57 *bis*, rue Emmanuel-Liais, à Cherbourg.

4 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **Association des anciens combattants et mobilisés des deux guerres.** But: resserrer les liens de solidarité qui doivent unir les anciens combattants et mobilisés et leur permettre de se prêter mutuellement un appui moral et matériel. Siège social: mairie de Bouverans.

5 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale sportive Lick-Paramount.** But: pratique de tous les sports. Siège social: 95, rue Mirabeau, à Ivry-sur-Seine.

5 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Sports-Tourisme-Confort a décidé de modifier son titre en **Sports et Tourisme.** Siège social: 4, rue de Belfort, à Toulouse.

5 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Pelote-Balle ouvrière onnaingeoise.** But: encourager et développer le jeu de paume. Siège social: chez Mme veuve Lucia Doye, café, place Pasteur, à Onnaing.

6 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association catholique des chefs de famille de Saint-Jean-Baptiste de Belleville.** Modifications aux statuts et transfert du siège social du 48, rue des Solitaires, au 15, rue Lassus, à Paris.

6 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Club sportif de l'Amicale des anciennes élèves du lycée Molière.** But: faire pratiquer tous les sports féminins autorisés. Siège social: 71, rue du Ranelagh, à Paris.

6 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. L'association **Pour une plus belle jeunesse** transfère son siège social de Saint-Etienne, 13, rue Victor-Duchamp, à Cuzieu (lieudit le Grand-Clos).

7 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association en faveur des Chaldéens catholiques.** But: grouper les adhérents en vue de faciliter la pratique de leurs devoirs religieux; fondation et soutien des œuvres charitables sociales d'enseignement et d'éducation. Siège social: 109, rue du Bac, à Paris.

7 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Comité de vigilance et d'action pour la protection de l'enfance malheureuse du canton de Villejuif.** But: assurer aux enfants malheureux, maltraités, en danger physique ou moral, la protection effective des lois tutélaires. Siège social: 8, avenue de la Division-Leclerc, à Villejuif.

7 juillet 1950. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des familles de Chaussan.** But: créer, entretenir et développer des œuvres d'éducation populaire dans la commune de Chaussan. Siège social: bourg de Chaussan.

7 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. L'association dite Etoile-Rouge de Brest change son titre, qui devient **Patronage laïque Guérin-Sports.** Siège social: patronage laïque Guérin, rue Mathieu-Dounard, Brest.

10 juillet 1950. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. Association **Montfort.** But: éducation populaire au point de vue intellectuel, technique, artistique, moral, social et familial. Siège social: 35, avenue Saint-Jean, Niort.

10 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Dijon. **Flottille dijonnaise.** But: pratique des sports nautiques et tourisme. Siège social: chez M. Lutz, président, 68, rue de la Liberté, Dijon.

11 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association des parents d'élèves des centres publics d'apprentissage du Havre et de la région.** But: défense des intérêts des centres publics d'apprentissage et des apprentis. Siège social: centre Renaissance, 42, rue du Mont-Joly, le Havre.

11 juillet 1950. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Théâtre Saint-Jacques.** But: présenter des œuvres de qualité et développer, sous une forme attrayante et intéressante, la curiosité et les connaissances du public. Siège social: chez le président, M. Amar Jackie, 13, rue Suffren, Alger.

11 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Comité des fêtes d'Exmes.** But: organisation des fêtes du pays. Siège social: mairie d'Exmes.

11 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de l'Aube. **Société des chasseurs de la commune de Javernant.** But: protection du gibier, répression du braconnage. Siège social: mairie de Javernant.

12 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de police. **La Jeunesse athlétique de Charonne** transfère son siège social du 54, rue des Prairies, au 35, rue Saint-Blaise, Paris.

12 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Pau. **Société de chasse de Siros.** But: amélioration de la chasse. Siège social: mairie de Siros.

12 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Comité départemental de la jeunesse au plein air de la Sarthe.** But: favoriser et perfectionner les œuvres laïques de vacances. Siège social: inspection académique de la Sarthe, préfecture, le Mans.

12 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Raquette-Club Etablissements Moreau.** But: pratique des sports et, en particulier, du tennis de table. Siège social: 49, rue Armand-Carrel, Rouen.

12 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Cenpa-Sports.** But: resserrer les liens de camaraderie entre tous les membres du personnel des usines Cenpa, par la pratique des sports et des exercices physiques. Siège social: 91, quai du Président-Wilson, Bègles.

13 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Association sportive rouennaise de tir aux armes de chasse.** But: tir aux armes de chasse sur cible mobile. Siège social: 45, rue Ganterie, Rouen.

13 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de la Marne. Le Sporting-Club Omya change de titre et devient **Sporting-Club d'Omey.** Siège social: bureaux de la Société du blanc Omya, à Omey.

17 juillet 1950. Déclaration à la préfecture du Rhône. **L'Etoile des Neiges,** troupe enfantine artistique (chants et danses). But: grouper et développer chez l'enfant, filles ou garçons, le goût du chant et de la danse, genre music-hall, et prêter son concours bénévole à toute œuvre de bienfaisance. Siège social: 30, rue du Bon-Pasteur, Lyon.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Vient de paraître :

CODE GENERAL DES IMPÔTS

1re ÉDITION

LÉGISLATION APPLICABLE AU 6 AVRIL 1950

EN VENTE :

aux bureaux des Journaux officiels, 31, QUAI VOLTAIRE, 31 — PARIS (7e)

ET AUX

bureaux de vente de l'Imprimerie nationale, 91, AVENUE DES CHAMPS-ELYSEES, — PARIS (8e) (dans le hall) — et 19, RUE SCRIBE, 19 — PARIS (9e) (Recette centrale des finances de la Seine).

PRIX : 400 FRANCS

Ce volume est expédié, sans frais, sur demande adressée à la Direction des Journaux officiels, — 31, quai Voltaire, Paris-7e. (Compte chèque postal n° 9063-13, Paris.) —